

REGION DES CASCADES



PROVINCE DE LA COMOE



COMMUNE RURALE DE BEREGADOUGOU



BURKINA FASO

Unité-Progrès-Justice

PLAN COMMUNAL DE DEVELOPPEMENT 2020-2024 DE BEREGADOUGOU

Version définitive

Avec l'appui technique du bureau d'études EDPA

Novembre 2020

Table des matières

Table des matières	1
LISTE DES TABLEAUX	3
LISTE DES CARTES.....	3
LISTE DES ANNEXES.....	3
SIGLES ET ABBREVIATIONS.....	4
INTRODUCTION	5
I. APERÇU GENERAL DE LA COMMUNE.....	7
1.1. SITUATION GEOGRAPHIQUE ET ORGANISATION ADMINISTRATIVE	7
1.1.1. La situation géographique de la commune	7
1.1.2. L'organisation administrative de la commune.....	9
1.2. MILIEU PHYSIQUE	11
1.2.1. Le relief et le climat	11
1.2.2. La typologie des sols.....	11
1.2.3. Le réseau hydrographique	14
1.2.4. Le couvert végétal et les ressources fauniques et halieutiques.....	16
1.3. CARACTÉRISTIQUES SOCIO-DÉMOGRAPHIQUES DE LA COMMUNE	17
1.3.1. L'état et structure de la population	17
1.3.2. La dynamique démographique	18
II. SYNTHÈSE DE L'ANALYSE DIAGNOSTIQUE DES SECTEURS DE PLANIFICATION	20
2.1. SECTEUR DE LA GOUVERNANCE LOCALE ET ADMINISTRATIVE	20
2.1.1. L'organisation et la gestion municipale.....	20
2.1.2. La gestion des conflits	21
2.1.3. La sécurité.....	21
2.1.4. Les partenaires au développement	22
2.2. SECTEUR DE LA SANTÉ	23
2.3. SECTEUR DE L'ÉDUCATION ET LA FORMATION	23
2.3.1. L'enseignement préscolaire	23
2.3.2. L'enseignement primaire	24
2.3.3. L'enseignement post-primaire et secondaire.....	24
2.3.4. La formation professionnelle.....	25
2.3.5. L'enseignement non formel.....	25
2.4. SECTEUR DE L'ENVIRONNEMENT, L'EAU ET L'ASSAINISSEMENT	25
2.4.1. L'environnement et le changement climatique.....	25
2.4.2. La situation de l'approvisionnement en eau potable.....	26
2.4.3. L'assainissement	28
2.5. SECTEUR DE PRODUCTION AGRO-SYLVO-PASTORALE	28
2.5.1. L'agriculture	28
2.5.2. L'arboriculture.....	31
2.5.3. Le maraîchage.....	31
2.5.4. L'élevage	33
2.5.5. La pisciculture	35
2.5.6. L'apiculture.....	36

2.6. SECTEUR DES INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT ET DE COMMUNICATION	
36	
2.6.1. Les voies de communication et les transports	36
2.6.2. Les moyens de transport et les gares	37
2.7. SECTEUR DU COMMERCE ET SERVICES MARCHANDS	37
2.7.1. Les infrastructures marchandes.....	37
2.7.2. Le développement de l'activité commerciale	37
2.8. SECTEUR DES TRANSFORMATIONS INDUSTRIELLES ET ARTISANALES.....	38
2.8.1. L'industrie.....	38
2.8.2. L'artisanat	39
2.9. SECTEUR DE LA CULTURE, TOURISME, SPORTS ET LOISIRS	39
2.9.1. La culture et le tourisme	39
2.9.2. Le sport et les loisirs	40
2.10. SECTEUR DU TRAVAIL, EMPLOI ET PROTECTION SOCIALE	40
2.10.1. L'entrepreneuriat	40
2.10.2. La protection sociale	40
III. GRANDS DEFIS A RELEVER	42
IV. STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET SOCIAL	44
4.1. Les fondements	44
4.2. La vision.....	46
4.3. Les principes directeurs	46
4.4. L'objectif global et les impacts escomptés.....	47
4.5. Les axes stratégiques, objectifs stratégiques et effets attendus.....	47
4.6. La cohérence entre orientations communales et orientations régionales, nationales et internationales.....	52
4.7. Le plan d'actions quinquennal 2020-2024 du PCD.....	56
V. DISPOSITIONS DE MISE EN ŒUVRE ET DE SUIVI- EVALUATION.....	66
5.1. Le mécanisme de mise en œuvre.....	66
5.1.1. Les instruments	66
5.1.2. Les acteurs de mise en œuvre	66
5.2. La stratégie de mobilisation des ressources financières	67
5.3. Le cadre organisationnel.....	67
5.4. Le suivi et l'évaluation	68
5.4.1. Le mécanisme de suivi et d'évaluation.....	68
5.4.2. Les outils de suivi et d'évaluation.....	68
5.5. Le plan de financement	69
5.6. Les hypothèses et l'analyse des risques	69
5.6.1. Le risque lié aux troubles sociopolitiques	69
5.6.2. Le risque lié à la faible adhésion des acteurs	70
5.6.3. Le risque lié à la faible mobilisation des ressources financières.....	70
5.6.4. Le risque lié aux changements climatiques.....	70
CONCLUSION	71
REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES.....	72

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : état et structure de la population	18
Tableau 2 : situation de l’approvisionnement en eau potable.....	26
Tableau 3 : évolution des productions céréalières de 2016-2020	30
Tableau 4 : évolution des rendements et productions des cultures maraîchères.....	33
Tableau 5 : Evolution des effectifs du cheptel de 2014 à 2019	35
Tableau 6 : axes stratégiques, objectifs stratégiques et effets attendus.....	49
Tableau 7 : cohérence entre orientations communales et orientations régionales, nationales et internationales.....	53
Tableau 8 : plan d’actions quinquennal 2020-2024 du PCD.....	57
Tableau 9 : schéma de financement	69

LISTE DES CARTES

Carte 1 : situation géographique de la commune rurale de Bérégradougou.....	8
Carte 2 : découpage administratif de la commune de Bérégradougou.....	10
Carte 3 : typologie des sols de la commune Bérégradougou.....	13
Carte 4: réseau hydrographique de la commune de Bérégradougou	15

LISTE DES ANNEXES

Annexe 1 : cadre logique.....	73
-------------------------------	----

SIGLES ET ABBREVIATIONS

SIGLES ET ABBREVIATIONS	SIGNIFICATION
AEPS	Adduction d'Eau Potable Simplifiée
CAEF	Commission des Affaires Economiques et Financières
CAGSC	Commission des Affaires Générales, Sociales et Culturelles
CATGF	Commission de l'Aménagement du Territoire et Gestion Foncière
CEDL	Commission Environnement et Développement Local
CEB	Circonscription de l'Education de Base
CEBNF	Centre d'Education de Base Non Formelle
CCFV	Commission de Conciliation Foncière Villageoise
CGCT	Code Général des Collectivités Territoriales
CPAF	Centres Permanents d'Alphabétisation et de Formation
CSPS	Centre de Santé et de Promotion Sociale
CVD	Conseil Villageois de Développement
DGDT	Direction Générale du développement Territorial
DREP	Direction Régionale de l'Économie et de la Planification
FPDCT	Fonds Permanent de Développement des Collectivités Territoriales
IGB	Institut Géographique du Burkina
INO	Inventaire national des Ouvrages
INSD	Institut National de la Statistique et de la Démographie
MINEFID	Ministère de l'Economie, des Finances et du développement
MJC	Maison des Jeunes et de la Culture
ODD	Objectifs du Développement Durable
ONATEL	Office National des Télécommunications
ONEA	Office National de l'Eau et de l'Assainissement
ONG	Organisation Non Gouvernementale
OSC	Organisation de la Société Civile
PEM	Point d'Eau Moderne
PCD	Plan Communal de Développement
PNDES	Plan National pour le Développement Économique et Social
RGPH	Recensement Général de la Population et de l'Habitation
SDE	Service Départemental de l'Environnement
SNADDT	Schéma National d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire
SONABEL	Société Nationale Burkinabé d'Électricité
ZAT	Zone d'Appui Technique
ZATE	Zone d'Appui Technique d'Elevage

INTRODUCTION

Le processus de décentralisation au Burkina Faso consacré par la constitution du 2 juin 1991 est une réalité à l'échelle du pays depuis le 23 avril 2006. Il a consacré la mise en place de nouvelles institutions qui sont devenues des espaces légaux et appropriés pour le développement local. Par ailleurs, des compétences ont été transférées aux collectivités territoriales en vue de leur permettre de concourir avec l'État à l'administration et à l'aménagement du territoire ; au développement économique, social, éducatif, sanitaire, culturel et scientifique ; à la protection et la mise en valeur des ressources naturelles ainsi qu'à l'amélioration du cadre de vie.

Pour mettre en œuvre ces compétences et aboutir à un développement économique et social, la commune de Bérégadougou à travers son Conseil municipal s'est dotée d'un premier plan communal de développement (PCD) dont la mise en œuvre s'est effectuée durant la période 2014-2018.

Les résultats engrangés à travers la mise en œuvre de ce plan se sont avérés mitigés eu égard à certain nombre d'insuffisances constatées aussi bien dans la phase de diagnostic que dans la mise en œuvre. Il s'agit notamment de la faible prise en compte des thématiques transversales, la faible implication et adhésion dans la mise en œuvre du plan, la faiblesse des capacités de mobilisation des ressources propres, l'insuffisance des offres éducatives et sanitaires, le dysfonctionnement du dispositif de suivi-évaluation du PCD.

Au regard de l'absence d'un plan de développement et fort des insuffisances sus énumérées, le Conseil municipal a donc pris l'initiative d'élaborer un nouveau PCD afin de corriger au mieux les insuffisances du précédant PCD et répondre aux problématiques et exigences actuelles du développement de la commune de Bérégadougou à savoir de disposer d'un document de planification arrimé au Plan national de développement économique et social (PNDES).

Pour l'élaboration de ce présent PCD, le Conseil municipal de Bérégadougou a bénéficié de l'appui technique du bureau d'études EDPA.

Conformément aux guides méthodologiques d'élaboration des PCD, trois niveaux d'approche théorique ont été utilisés pour conduire l'élaboration du présent plan de développement. Il s'agit du respect (i) des principes de l'approche participative, (ii) des prescriptions des guides méthodologiques de planification locale au Burkina Faso et (iii) la prise en compte des thématiques émergentes et des ODD.

Dans la pratique, la conduite du processus a été basée sur la concertation et la communication constante avec le Conseil Municipal, la commission ad hoc, les services techniques déconcentrés, les partenaires au développement de la commune et les populations à la base. Elle s'est articulée autour des trois (3) principales phases, à savoir (i) la phase

préparatoire et de démarrage, (ii) la phase de diagnostic et (iii) la phase de planification et de rédaction du plan.

La phase préparatoire et de démarrage a consisté en la détermination des conditions devant favoriser une bonne conduite de l'étude. Quatre principales étapes ont été suivies :

- ✚ la constitution de l'équipe de planification ;
- ✚ la tenue de la rencontre de cadrage couplée à l'atelier de lancement officiel du processus le 08 juillet 2020 ;
- ✚ la finalisation des outils de collectes de données.

La phase du diagnostic a comporté trois (3) étapes essentielles :

- ✚ le diagnostic participatif ;
- ✚ le diagnostic technique ;
- ✚ la rédaction et la restitution du rapport de diagnostic.

La phase de planification et de rédaction du plan a comporté deux (2) étapes :

- ✚ l'étape de planification qui a consisté en la détermination des orientations de développement, l'exercice d'identification et de priorisation des projets, l'arbitrage et la programmation physique et financière des projets et la détermination des conditions de mise en œuvre du plan.
- ✚ l'étape de rédaction qui a consisté en la rédaction, la restitution et la finalisation du plan.

I. APERÇU GENERAL DE LA COMMUNE

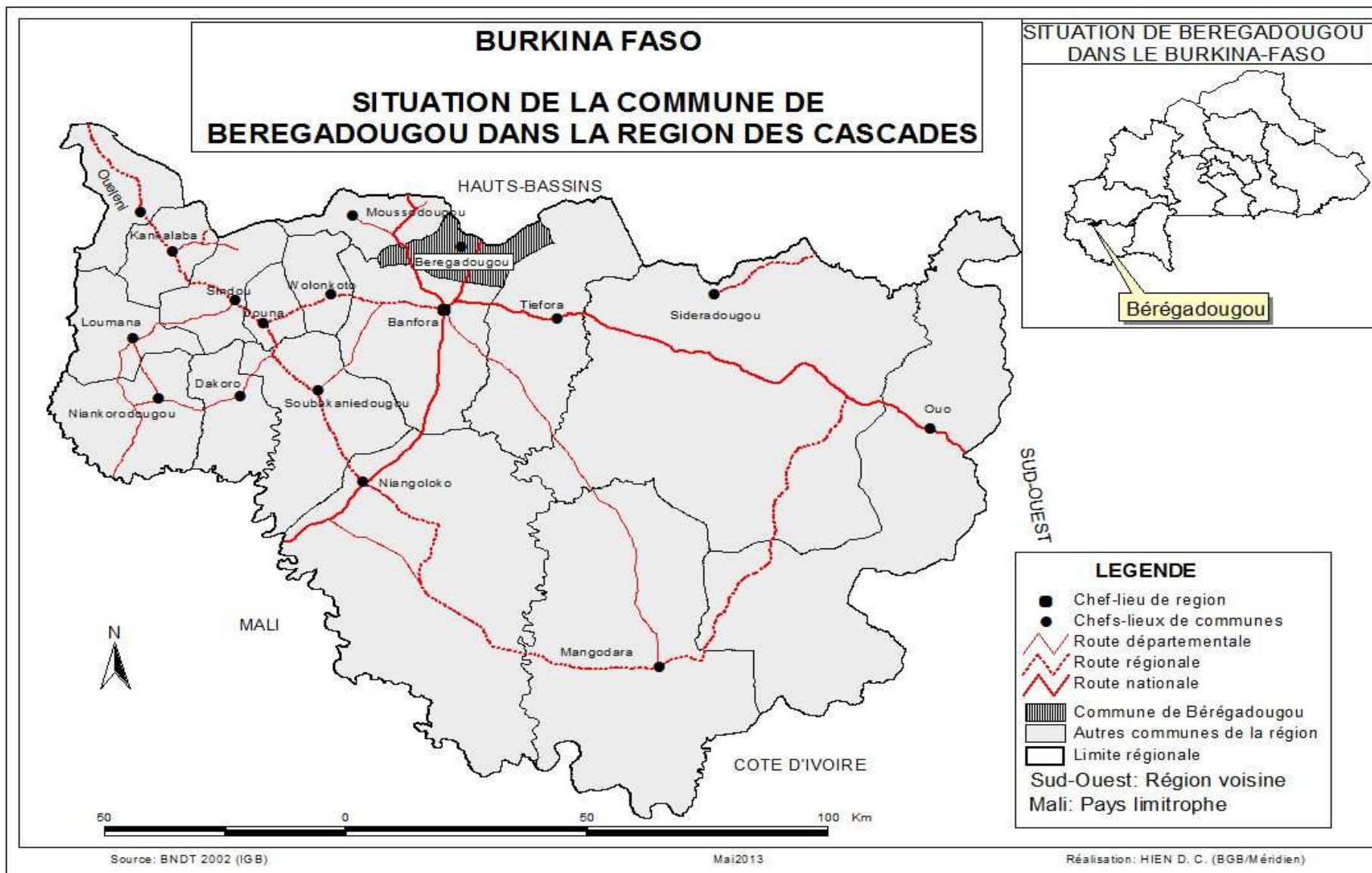
1.1. SITUATION GEOGRAPHIQUE ET ORGANISATION ADMINISTRATIVE

1.1.1. La situation géographique de la commune

La commune rurale de Bérégadougou est située à l'ouest du Burkina Faso dans la région des Cascades. Elle est limitée :

- à l'Est par la commune rurale de Tiéfora ;
- au Nord-ouest et à l'Ouest par la commune rurale de Moussodougou ;
- au Sud par la commune urbaine de Banfora ;
- et au Nord par la commune rurale de Toussiana (région des Hauts Bassins).

Carte 1 : situation géographique de la commune rurale de Bérégadougou



Si les limites observées sur les documents cartographiques de la commune de Bérégadougou paraissent simples, elles ne sont que partiellement fonctionnelles dans la réalité. Dans les faits le village de Takalédougou¹, pourtant identifiable dans les limites du territoire communal de Bérégadougou, relève de la commune urbaine de Banfora.

De la même façon, une bonne partie du complexe sucrier se retrouve englobée dans les limites communales théoriques, mais d'un point de vue fonctionnel, ces entités sont rattachées à la commune de Banfora.

1.1.2. L'organisation administrative de la commune

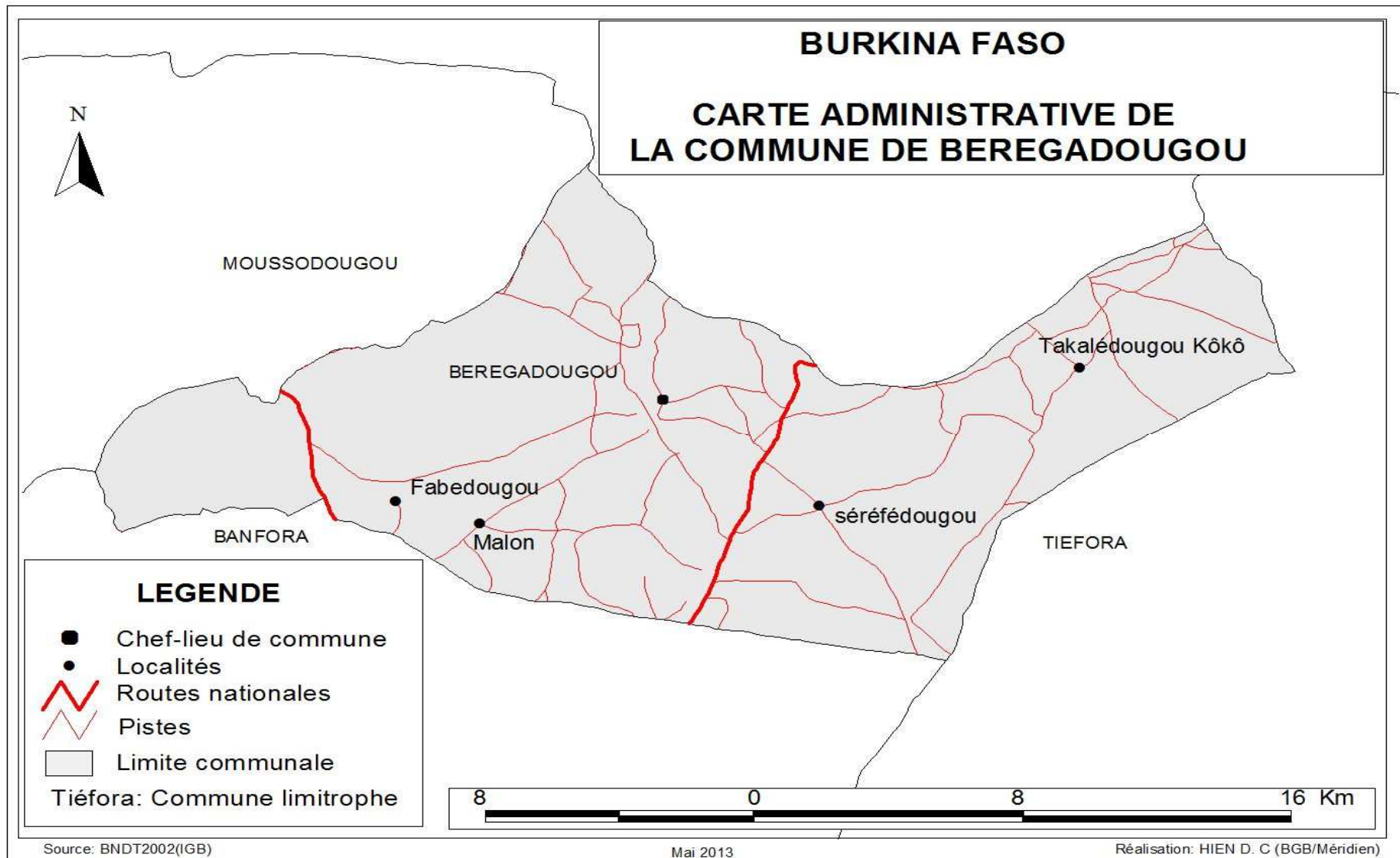
La commune rurale de Bérégadougou a hérité des limites départementales et est composée de quatre (4) villages auxquels s'ajoute le chef-lieu Bérégadougou avec quatre (4) secteurs.

Il s'agit des villages de :

- ✚ Takalédougou-Kôkô situé à 9 km au sud-est de Bérégadougou ;
- ✚ Séréfédougou à 7 km au sud-est de Bérégadougou ;
- ✚ Malon situé à 5 km au sud-ouest du chef-lieu ;
- ✚ Fabédougou localisé dans la partie ouest de Bérégadougou dont il est distant de 7 km à vol d'oiseau.

Le territoire communal couvre une superficie de 265 km² soit 1,72% du territoire de la province de la Comoé (15 405 km²).

Carte 2 : découpage administratif de la commune de Bérégadougou



1.2. MILIEU PHYSIQUE

Le milieu physique de la commune rurale de Bérégadougou est décrit à travers le relief et le climat, la typologie et l'aptitude des sols et des bas-fonds, le réseau hydrographique, le couvert végétal et les ressources fauniques et halieutiques.

1.2.1. Le relief et le climat

Le relief de la commune est caractéristique d'un bas plateau et s'organise autour de deux principales unités géomorphologiques :

- ✚ La première unité regroupe les affleurements de collines de grès dans la partie nord et nord-ouest de la commune. L'altitude moyenne de ces formations varie entre 400 et 678 m. Caractérisées par la douceur de leurs pentes et leurs sommets en général plats, ces formations sont par endroit recouvertes de lambeaux de grès isolés sous l'effet de l'érosion. Dans certaines localités comme Fabédougou, on peut observer sur les collines gréseuses, des dômes qui sont aujourd'hui devenus l'objet d'un tourisme en croissance ;
- ✚ La deuxième unité quant à elle est composée de vastes étendues de plaines monotones piégées entre les collines et recouvertes de sols sédimentaires à majorité colonisées par les exploitations de canne à sucre.

Les structures géologiques façonnées à travers le temps constituent à Fabédougou une potentialité touristique valorisable à travers une meilleure organisation des populations et l'aménagement de voies d'accès et de sites d'accueil et/ou de détente.

La commune rurale de Bérégadougou est localisée dans la zone couverte par le climat de type sud-soudanien marqué par deux principales saisons résultant des mouvements du Front Inter Tropical (FIT). Ainsi, on y observe une saison sèche allant généralement du mois d'octobre au mois d'avril et caractérisée par deux grandes périodes : une période froide qui s'étend de novembre à mi-février et une période chaude et sèche allant de février à fin avril.

La saison des pluies quant à elle dure généralement du mois de mai à septembre et se caractérise par son régime aléatoire dans le temps et dans l'espace. Toutefois, en comparaison avec la partie nord du Burkina Faso, la commune de Bérégadougou est dans la zone la mieux arrosée ; entre les isohyètes 817 mm et 1258,4 mm.

1.2.2. La typologie des sols

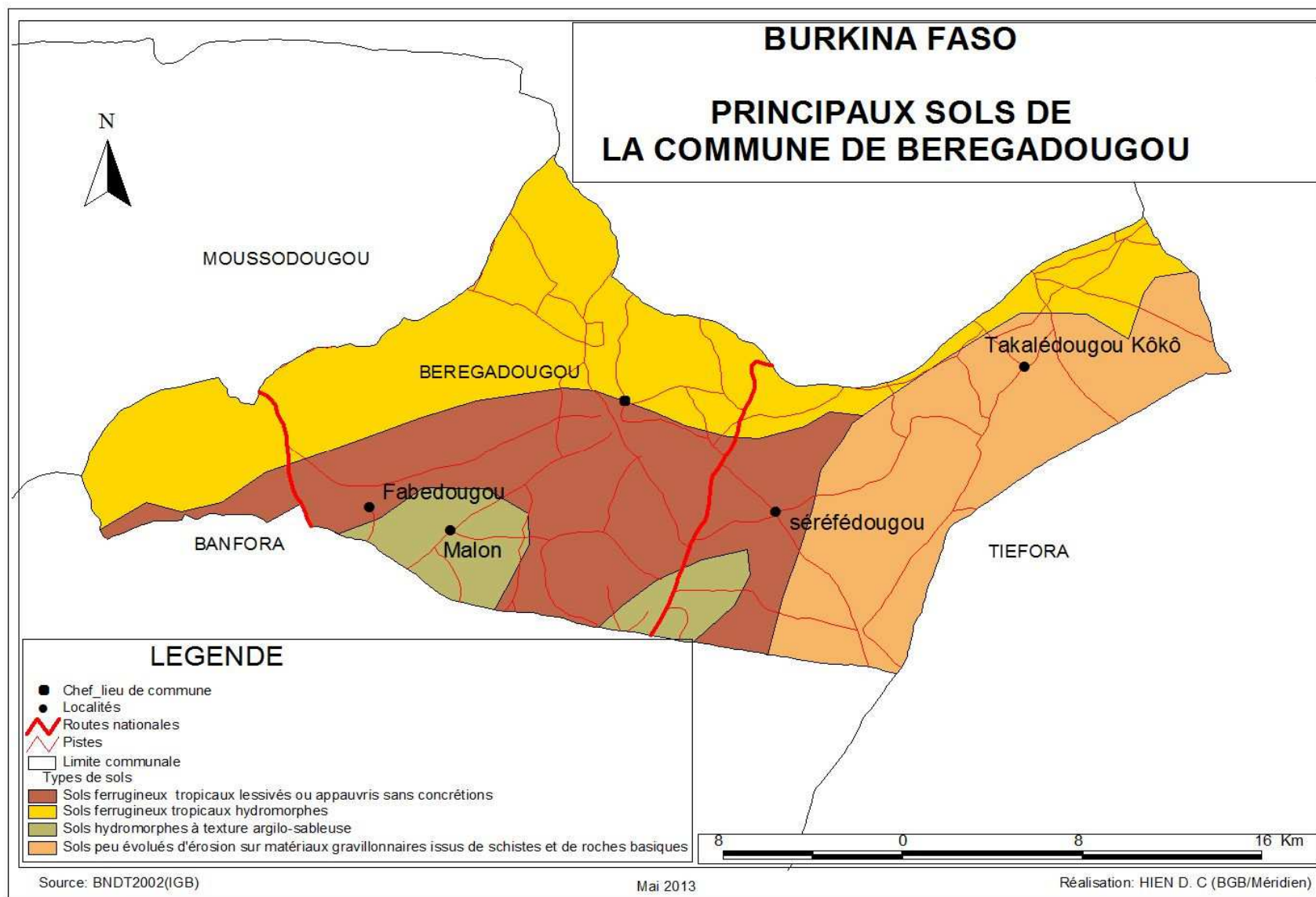
Les sols de la commune résultent principalement de la décomposition du grès, socle géologique principal dans la commune et d'un apport de sédiments.

On peut distinguer les principales unités morfo-pédologiques suivantes :

- ✚ sur les étendues de plaines, des sols sablo argileux riches en limons, pour l'essentiel occupés par les exploitations de canne à sucre ;

- ✚ sur les versants et les hauteurs, on observe une alternance de sols sableux et de sols gravillonnaires plus ou moins lessivés ;
- ✚ dans les bas-fonds, on rencontre des sols limoneux et limono argileux portant généralement les cultures de riz et de taro ; c'est également le domaine des plantations de banane et des cultures maraîchères.

Carte 3 : typologie des sols de la commune Bérégadougou



1.2.3. Le réseau hydrographique

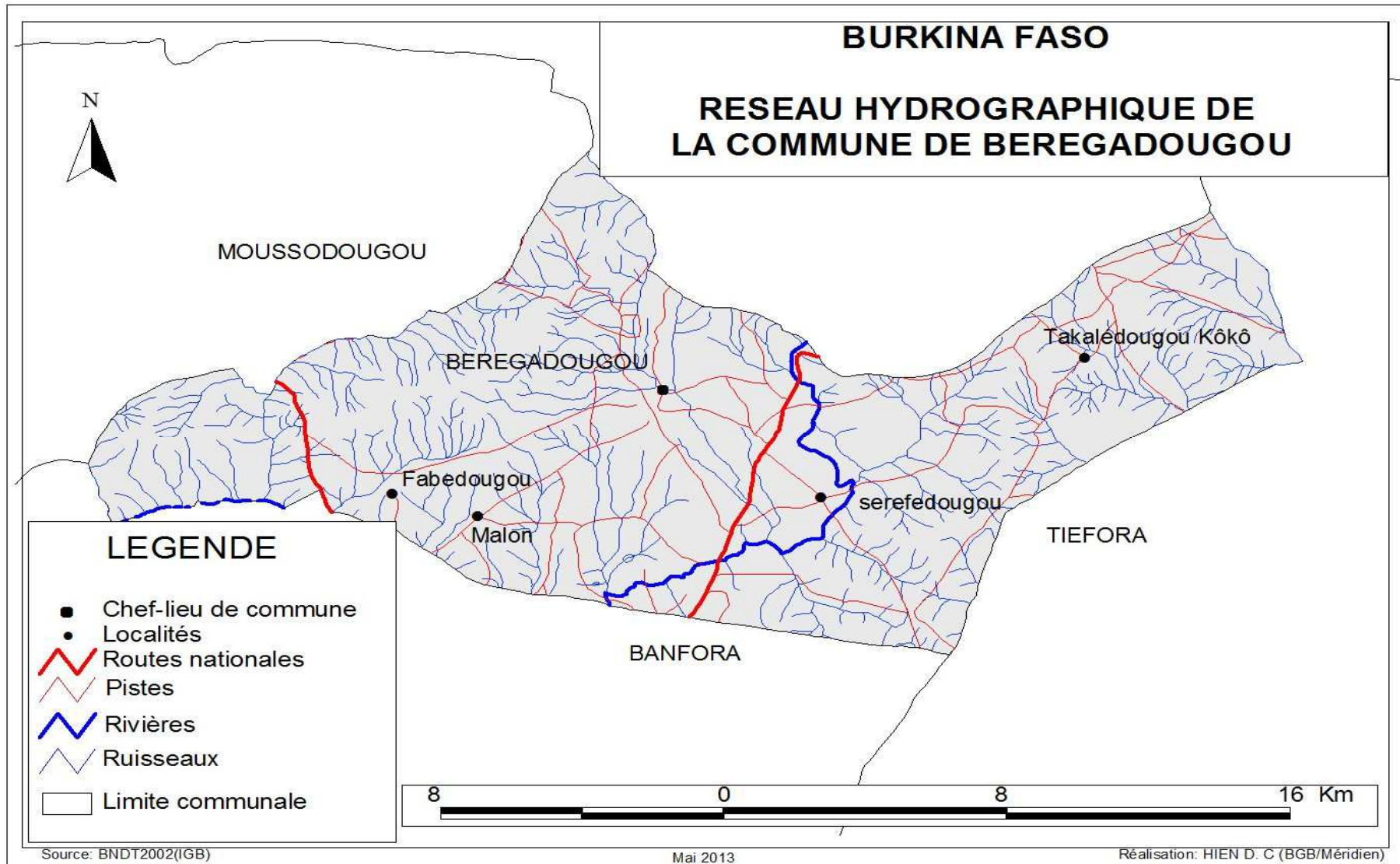
Le réseau hydrographique de la commune ne peut s'apprécier véritablement qu'à l'échelle du bassin versant du fleuve Comoé dont il constitue une partie. Mais à l'échelle de la commune, l'hydrographie est essentiellement composée des affluents du fleuve Comoé dont le plus important est la rivière Béréga, cours d'eau pérenne localisé dans la partie nord-est et coulant vers le sud-ouest. Cette rivière a un régime tropical sec fortement lié à la pluviométrie avec un débit important en hivernage et faible pendant la saison sèche.

La rivière Béréga serait alimentée dans les années 1975 par une dizaine d'affluents issus des sources naturelles dont seulement deux ont un débit encore important de nos jours : la source de Tinileri dans la forêt classée et celle de Coupoul dans la réserve départementale. Tous les autres affluents auraient quasiment disparu suite à la dégradation de l'environnement physique sous l'effet des activités humaines.

L'ensablement des cours d'eau est une contrainte qui se pose avec de plus en plus d'acuité du fait d'une insuffisance de protection et de préservation des berges.

Les dix sources naturelles qui constituaient les points de départ des principales rivières constituent aujourd'hui des sources importantes d'approvisionnement en eau de boisson et de production dans les villages. Une réflexion pour mieux aménager et renforcer ces sources pourra permettre d'envisager la construction d'un barrage en amont à Tinaleri (voir programme RESO) et surtout de renforcer le centre CLIMA par le développement d'un programme piscicole.

Carte 4: réseau hydrographique de la commune de Bérégadougou



1.2.4. Le couvert végétal et les ressources fauniques et halieutiques

☛ Le couvert végétal

La végétation est fortement modifiée par les activités anthropiques et particulièrement la culture de la canne à sucre qui a remplacé sur des milliers d'hectares les sites de peuplement naturel de rônier (*Borassus*). De façon générale, la formation naturelle est principalement dominée par une savane arborée à arbustive à densité variable. La strate arborée est généralement dominée par des espèces comme *Buturospermum parkii*, *Parkia biglobosa*, *Diospiros mespiliformis*, *Tamarindus indica*, *Ficus* sp., etc. Le sous-bois est constitué d'espèces buissonnantes et de poacées parmi lesquelles on retrouve surtout les andropogonées annuelles et pérennes.

Dans la partie nord et nord-ouest de la commune s'étend une réserve forestière estimée par les services de l'environnement à 5000 ha de superficie. Cette réserve correspondant à une savane arbustive boisée et classée depuis plusieurs décennies constitue aujourd'hui une des potentialités valorisables par la commune dans le domaine du tourisme de vision.

Le long des cours d'eau on peut encore observer des reliques forestières organisées en galeries constituées d'essences telles que le palmier sauvage, le tek, le ficus, le Saaba senegalensis, etc. Ces galeries sont aujourd'hui les derniers remparts servant à protéger les cours d'eau qui traversent la commune. De leur entretien et de leur renforcement dépendra la survie des cours d'eau encore pérennes comme la rivière béréga.

A ces ensembles s'ajoutent de multiples plantations d'anacardiés et de manguiers qui parsèment le paysage naturel. On observe également un important peuplement de rôniers dont les plus fortes densités se rencontrent sur le terroir de Fabédougou.

☛ La faune et les ressources halieutiques

Du fait de son potentiel forestier, la commune de Bérégadougou reste un espace abritant encore une faune riche composée de gros gibiers tels l'antilope, le phacochère, le coba, les singes rouges, etc. La forêt classée de Bérégadougou, au nord-ouest et à l'ouest de la commune, est aujourd'hui l'un des rares refuges des quelques grands singes qui vivent encore au Burkina Faso : les cynocéphales.

Bien que constituant un réservoir de faune, cette forêt classée perd progressivement son potentiel giboyeux et ligneux du fait de facteurs anthropiques multiples : la pratique de la chasse frauduleuse, l'exploitation agricole des abords de la forêt et la coupe du bois vert.

Quant à la partie Est de la commune, elle connaît régulièrement des séjours de plusieurs familles d'éléphants à la recherche de nourriture.

Le potentiel forestier de la commune en fait une zone propice au développement d'activités touristiques (tourisme de vision, etc.). La protection des cours d'eau résiduels à

travers éventuellement une sécurisation des berges doit occuper une place de choix dans la politique environnementale locale.

En somme, la situation géographique et le milieu physique de la commune de Bérégadougou présentent aussi bien des atouts, des contraintes que des opportunités et des menaces, lesquels ont certainement une influence sur les conditions et le cadre de vie des populations. Les contraintes majeures liées à l'environnement sont :

- l'empiètement des forêts et des autres formations végétales par les agriculteurs et les éleveurs ;
- la diminution du potentiel faunique ;
- l'insuffisance de valorisation des produits forestiers non ligneux.

1.3. CARACTÉRISTIQUES SOCIO-DÉMOGRAPHIQUES DE LA COMMUNE

1.3.1. L'état et structure de la population

☛ L'état de la population

En 1985, la commune de Bérégadougou comptait 7.598 habitants. En 1996, l'effectif de la population communale est passé à 10.407 habitants. Selon les résultats définitifs du recensement général de la population et de l'habitation (RGPH, 2006), la commune rurale de Bérégadougou comptait 11.883 habitants dont 5.911 hommes (49,74%) et 5.972 femmes qui représentaient 50,25% de la population communale. Cette population est répartie entre 2.079 ménages, soit un effectif moyen par ménage de 5,7 personnes.

Par ailleurs, la population est estimée à 17 190 habitants en 2020. Cette tendance à la hausse se maintiendra dans la commune pour la période allant de 2020 à 2025, selon les projections démographiques. La projection linéaire révèle qu'en 2025, la population de la commune serait de 20 552 habitants, une telle donnée aura sans doute des implications en termes d'occupation de l'espace, de logements, d'accès aux services sociaux de base, etc.

☛ La structure de la population

Selon les résultats du RGPH 2006, la commune de Bérégadougou est à majorité féminine. En effet, ces résultats montrent qu'en 2006, elle était constituée de 50,26% de femmes.

Selon les projections démographiques réalisées par la Direction régionale de l'économie et de la planification (DREP) des Cascades, la tendance va se maintenir. Ainsi, l'effectif des femmes continuera à être plus élevé que celui des hommes sur toute la période 2020-2025.

La commune de Bérégadougou est caractérisée également par sa forte jeunesse. En effet, la proportion des jeunes de moins de 15 ans représentait 41,33% de la population totale en 2006. En 2020, selon les projections démographiques, les jeunes de moins de 15 ans sont estimés à 7 096, soit 41,28% de la population communale. Les jeunes de moins de 20 ans sont estimés en 2020 à 9 309 soit 54,15% de la population totale, ce qui implique des défis majeurs à relever sur les plans scolaire, sanitaire, de la formation professionnelle et emploi des jeunes, etc.

La tranche d'âge comprise entre 15 et 64 ans considérée comme population active est évaluée à 54,95% de la population communale en 2006. Cette tranche d'âge va concerner 55,62% de la population totale en 2020 environ 9 561. Les personnes âgées (65 ans et plus) quant à elles ne représentent que 533, soit 3,10% de la population totale.

Tableau 1 : état et structure de la population

Age	Total	0-14 ans		15-64 ans		65 ans et plus	
		Eff	%	Eff	%	Eff	%
2006	11 883	4 911	41,33	6 530	54,95	380	3,20
2015	14 702	6 260	42,58	7 967	54,19	475	3,23
2016	15 142	6 416	42,37	8 244	54,44	482	3,18
2017	15 609	6 578	42,14	8 542	54,72	490	3,14
2018	16 105	6 742	41,86	8 863	55,04	499	3,10
2019	16 631	6 913	41,57	9 204	55,34	514	3,09
2020	17 190	7 096	41,28	9 561	55,62	533	3,10

Source : RGPH 2006, INSD 2009

1.3.2. La dynamique démographique

☛ La natalité, fécondité et mortalité

En raison de l'indisponibilité de certains indicateurs au niveau communal, ceux du niveau régional et/ou provincial seront utilisés. Il ressort des résultats du RGPH-2006 que la région des Cascades présente un taux brut de natalité de 47,2 ‰ contre 45,8 ‰ pour l'ensemble du pays. Selon la province, il était de 47,9 ‰ dans la Léraba contre 47,0 ‰ dans la Comoé.

Au niveau régional, le taux de natalité élevé en 2006 se justifie par un indice synthétique de fécondité (ISF) élevé de 6,2 enfants. Il varie selon les provinces ; 6,6 pour la Léraba et 6,1 pour la Comoé. Toutefois, l'ISF régional a connu une baisse sensible et se situe à 6 enfants par femme en 2010 selon les résultats de l'EDS 2010.

Le taux brut de mortalité (TBM) en 2006 évalué à 12,2‰ est au-dessus de la moyenne nationale qui se situe à 11,8‰. Selon les résultats de l'EDS 2010, la région a enregistré un quotient de mortalité infanto-juvénile de 170‰ contre une moyenne nationale de 129‰. Ce qui implique une hausse de la mortalité de cette frange de la population régionale, car ce taux se situait à 164,7‰ en 2006.

De façon spécifique, on note une tendance baissière de la mortalité infantile entre 2006 et 2010 (101,5‰ en 2006 contre 96‰ en 2010). Par contre, une aggravation de la mortalité juvénile est observée au cours de la même période (81‰ en 2010 contre 64,6‰ en 2006).

☛ **Les mouvements migratoires de la population**

La commune de Bérégadougou représente une zone de départ de migrants du fait du manque d'emplois exacerbé par la saturation foncière. En effet, la question de la disponibilité foncière se pose avec acuité dans un espace communal occupé aux deux tiers par les champs de canne à sucre, la forêt classée et les affleurements gréseux.

L'espace résiduel affecté à la production agricole a vu malheureusement son niveau de fertilité baisser progressivement du fait d'une exploitation continue dictée par l'impossibilité de pratiquer la jachère. Face à cette situation, plusieurs ménages sont contraints de se déplacer vers les centres urbains ou dans les zones où il y a encore la possibilité d'avoir un lopin de terre de culture.

Les jeunes sont les plus nombreux parmi les candidats à l'émigration. Les zones d'accueil à l'intérieur du pays sont Banfora, Bobo-Dioulasso et Ouagadougou. La migration internationale qui est aussi alimentée par la frange jeune est essentiellement orientée vers la Côte d'Ivoire.

En somme, le mouvement démographique présente des forces, des opportunités mais également des faiblesses et des menaces pour le développement socio-économique de la commune de Bérégadougou. Il convient d'en tenir compte au regard des perspectives de développement.

II. SYNTHÈSE DE L'ANALYSE DIAGNOSTIQUE DES SECTEURS DE PLANIFICATION

2.1. SECTEUR DE LA GOUVERNANCE LOCALE ET ADMINISTRATIVE

2.1.1. L'organisation et la gestion municipale

Le Conseil Municipal, élu pour un mandat de cinq (05) ans est composé de 20 Conseillers municipaux dont une femme. Aussi, il ressort que la grande majorité des Conseillers municipaux est lettrée ; ce qui rend facile la prise en charge de leur rôle et de leurs engagements vis-à-vis des populations à la base. Ainsi, le Conseil municipal de Bérégadougou est composé de 10% conseillers illettrés, 35% de niveau primaire, 35% de niveau secondaire et 20% de niveau supérieur.

En somme, le Conseil municipal connaît un fonctionnement normal et régulier au rythme de 4 sessions ordinaires et une session extraordinaire par an, avec une participation effective des Conseillers municipaux.

En matière de services municipaux, ils sont tous créés conformément à l'organigramme type des mairies. Ces services fonctionnent, toutes fois, on note un besoin en ressources humaines aussi bien en quantité en qualité. La majorité des services ne compte qu'un agent. Il s'agit notamment du service de la comptabilité, la régie des recettes, le service des domaines, le service Eau et voirie, le service social communal.

En termes ressources matérielles constituées essentiellement de matériel de bureau et la logistique, il ressort que la Mairie est suffisamment dotée. Toutefois, certains équipements sont dans un état passable. Au niveau des moyens logistiques, la Mairie ne dispose pas de machines (niveleuses, pelleteuses, etc.) ; ce qui devrait lui permettre d'être autonome et d'entreprendre des travaux de reprofilage de la voirie endommagée et d'autres travaux d'intérêt communs.

Dans l'accomplissement de sa mission, la mairie a toujours bénéficié des dotations budgétaires de l'Etat et de l'appui de ses partenaires pour la mise en œuvre des actions qu'elle a planifiées. Mais, il ressort de l'analyse que malgré ces efforts de financement, les ressources financières demeurent insuffisantes. En outre, la capacité d'autofinancement (CAF) qui devrait permettre à la commune d'assurer une partie de ses besoins en investissements ne lui permet pas d'exécuter convenablement les projets de développement dont le besoin pressant a été révélé au niveau des communautés.

2.1.2. La gestion des conflits

La terre faisant l'objet de support de toute activité humaine, cela a pour conséquence une compétition âpre pour son occupation et son contrôle. Cette lutte engendre parfois des tensions au sein de la population. Les conflits les plus fréquents sont les conflits agriculteurs-éleveurs mais également les problèmes fonciers liés au lotissement de 1985. En somme, les types de conflits récurrents dans la commune sont liés à l'obstruction et à l'occupation des pistes à bétail, le vol de bétail, les dégâts de champs par les animaux des éleveurs, les blessures des animaux par les agriculteurs et la divagation des animaux domestiques.

Les conflits fonciers sont résolus soit dans un cadre traditionnel, soit dans un cadre administratif. En général, lorsqu'il y a un conflit, les protagonistes s'en remettent d'abord aux autorités traditionnelles. Cette instance arrive à donner satisfaction dans la plupart des cas à travers la conciliation qui est toujours envisagée en premier lieu.

Avec la loi portant Régime foncier rural, des commissions de conciliation foncière villageoises (CCFV) sont mises en place faisant d'elles les seules compétences locales dans le domaine. C'est en cas de non conciliation que le juge peut être valablement saisi d'un conflit foncier rural avec le procès-verbal de non conciliation produit par la CCFV du lieu du conflit.

2.1.3. La sécurité

La question sécuritaire constitue un enjeu majeur dans la commune de Bérégadougou au regard de la situation sécuritaire nationale. En matière de gouvernance en termes de sécurité et de défense, la commune abrite des services de l'Etat notamment la brigade territoriale de gendarmerie et le commissariat de police de Bérégadougou.

Les principaux problèmes de sécurité dans la commune sont entre autres les vols de bétail, les coups et blessures volontaires, la prostitution et les accidents de circulation. Les principaux facteurs explicatifs sont le chômage, les excès de vitesse, la faiblesse de l'éclairage public et la dégradation des voies.

Pour faire face à ces problèmes de sécurité, les services techniques effectuent en permanence des contrôles divers qui aboutissent parfois à des répressions des infractions, des interpellations des auteurs et leur conduite au parquet. Aussi, des actions de sensibilisation sont menées et ce malgré les contraintes liées à l'insuffisance et le mauvais état des moyens roulants et des matériels informatiques, la faible dotation en carburant.

En définitive, la commune de Bérégadougou bien que n'ayant pas encore connu d'attaque terroriste doit s'inscrire dans une position de veille et d'avant-gardiste vu que certaines communes la région connaissent des attaques terroristes.

2.1.4. Les partenaires au développement

En matière d'organisations de la société civile, Il en existe un certain nombre d'associations qui sont créées et qui mènent leurs activités sur le territoire communal. Toutefois, le manque d'informations sur ces associations ne permet pas un suivi de leurs actions sur le terrain. Par ailleurs, l'association de développement la plus connue de la localité est l'Association Wouol de Bérégadougou. Elle a pour but de « contribuer à une amélioration durable des conditions de vie de la population rurale par la production et la mise en valeur des ressources naturelles et culturelles dans le sud-ouest du Burkina Faso et principalement la province de la Comoé ».

Pour ce qui concerne les projets et programmes de développement, la commune de Bérégadougou en compte plusieurs dont certains ont un rayonnement provincial, régional voire national. Ces partenaires interviennent dans des domaines variés comme l'hydraulique villageoise, l'assainissement, le renforcement des capacités, l'accompagnement financier, etc. Les principaux projets et programmes qui interviennent dans la commune sont le Programme d'Appui aux Collectivités Territoriales (PACT), WaterAid Burkina Faso, le Projet d'Approvisionnement en Eau Potable et d'Assainissement en milieu rural (PAEPA-4R) et le Projet National de Développement Rural Productif (PNDRP).

La commune de Bérégadougou bénéficie de l'accompagnement de l'Etat à travers ses établissements publics (EPE) et ses services techniques déconcentrés implantés sur son territoire ou intervenant à partir du Chef-lieu de la province, Banfora. Il s'agit du fonds permanent pour le développement des collectivités territoriales (FPDCT), la Préfecture, le Commissariat de Police, la Brigade de Gendarmerie, le Service départemental de l'agriculture, le Service départemental de l'environnement, de l'économie verte et du changement climatique, le Service départemental des ressources animales et halieutiques, la Circonscription de l'Enseignement de Base, le Centre médical et le Service départemental de l'action sociale.

Les problèmes majeurs rencontrés par les services administratifs sont entre autres l'insuffisance et la vétusté des équipements, l'insuffisance de renforcement de capacités techniques des agents, le manque de bâtiment administratif pour certains services tel celui de l'environnement.

Sur le plan de la coopération décentralisée, la commune de Bérégadougou entretient des relations de partenariat diversifié avec la ville de Marcoussis en France depuis le 31 octobre 1997. Elle a pu bénéficier dans le cadre de ce partenariat des appuis techniques et financiers dans les domaines de l'éducation, la santé, le commerce et le développement local. Cette coopération décentralisée a permis la réalisation de nombreuses actions de développement dans la commune notamment la construction de salles de classe, de bâtiment administratif, de bibliothèque, de latrines au lycée municipal de Bérégadougou, la construction de 15 boutiques de rue au marché de Bérégadougou, la réfection de 3,8km de rue et la construction d'infrastructures sanitaires au CSPS.

2.2. SECTEUR DE LA SANTE

En termes d'atouts et de potentialités, la commune de Bérégadougou compte un centre médical (CM). Ce CM couvre les villages de Bérégadougou, Malon et Fabédougou. Il est suppléé au niveau de Bérégadougou par l'infirmerie de la SN SOSUCO qui prend en charge les travailleurs permanents de l'entreprise et leurs familles. Les autres villages relèvent d'aires sanitaires différentes. En effet, l'aire sanitaire du CSPS de Takalédougou 1 prend en compte les villages de Takalédougou-Kôkô et Séréfédougou.

De la synthèse de l'analyse diagnostique, on note des difficultés assez importantes pour les villages de Séréfédougou et Takalédougou-Kôkô d'accéder à la formation sanitaire de Takalédougou 1 en saison pluvieuse. En effet, un certain nombre de contraintes minent le secteur de la santé. Ce sont entre autres :

- l'absence de CSPS dans les villages ;
- l'absence de dépôt pharmaceutique dans certaines localités ;
- l'insuffisance du personnel soignant ;
- l'ineffectivité de la participation communautaire ;
- les ruptures récurrentes de médicaments dans le dépôt pharmaceutique ;
- l'insuffisance de formation des acteurs ;
- l'insuffisance de sensibilisation des populations sur les comportements à risques ;
- la faible connaissance des situations sérologiques de la population.

2.3. SECTEUR DE L'EDUCATION ET LA FORMATION

2.3.1. L'enseignement préscolaire

La commune compte donc deux établissements préscolaires dont un privé. Les effectifs ont évolué en dents de scie entre 2014-2015 et 2019-2020. Ils se sont situés à 89 en 2014, 88 en 2016, 125 en 2018 et 102 en 2019. On note une variation qui caractérise une certaine timidité quant à l'engouement pour la scolarisation.

2.3.2. L'enseignement primaire

Au niveau de l'enseignement primaire, la commune compte 12 écoles primaires dont 09 publiques et 03 privées en 2020. Ces écoles comprennent 62 classes construites et 02 salles d'emprunt (école de Bérégadougou "A"). En 2019-2020, dans les établissements publics, le ratio élèves/classe varie en fonction des établissements variant entre 33 et 108 élèves/classe. Toutefois, le ratio moyen est de 47 élèves par classe ; ce qui est en dessous de la norme nationale qui est de 50 élèves par classe et mais au-dessus de celle préconisée par le Schéma National d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire (SNADDT) 2040 qui est de 30 élèves par classe. Dans les établissements privés, le ratio élèves/classe varie entre 15 et 45 élèves/classe.

Aussi, il ressort que la plupart de ces établissements sont confrontés à des difficultés telles que :

- la vétusté de certains bâtiments et ouvertures ;
- l'absence de clôture dans tous les établissements ;
- l'insuffisance et le manque d'entretien des latrines ;
- l'insuffisance voire le manque de points d'eau moderne (Séréfédougou et Takalédougou-Kôkô) ;
- l'insuffisance des matériels et mobiliers (tables-bancs, bureaux, armoires, etc.) ;
- l'insuffisance du matériel informatique (ordinateur, imprimantes, encre, etc.) ;
- l'insuffisance de carburant pour les supervisions ;
- l'insuffisance de manuels scolaires ;
- le manque de moyens logistiques roulants pour la supervision des écoles ;
- la dotation tardive des écoles en fournitures scolaires, etc.

En outre, plusieurs écoles souffrent du manque d'infrastructures annexes telles que les logements, les forages, les latrines etc. Ainsi, sept (7) écoles ne disposent pas de latrines en bon état, et sept (7) n'ont pas de logements pour enseignants.

2.3.3. L'enseignement post-primaire et secondaire

La commune de Bérégadougou compte au total 05 établissements d'enseignement post-primaire et secondaire général tous du public.

Les difficultés majeures rencontrées dans le post-primaire et secondaire sont entre autres :

- l'absence de limites claires pour le CEG ;
- l'insuffisance des salles de classe ;
- le manque d'outils informatiques ;
- l'absence d'électricité ;
- l'insuffisance de point d'eau ;
- l'absence d'établissement de formation technique et professionnelle ;

- l'insuffisance du personnel enseignant.

2.3.4. La formation professionnelle

La commune a bénéficié de l'ouverture d'un centre de formation aux métiers de l'agriculture. Dénommé « Centre Lassalien d'Initiation aux Métiers de l'Agriculture (CLIMA) », il poursuit entre autres objectifs, la formation des couples de jeunes agriculteurs à travers l'apprentissage et la pratique de systèmes de productions économiquement rentables et écologiquement viables. Le centre a une capacité d'accueil de 48 apprenants par filière de formation. Toutefois, les effectifs annuels tournent autour de vingt (20), ce qui laisse apercevoir des contraintes d'ordre financiers et sociales qui empêchent beaucoup de jeunes de Bérégadougou à se faire former.

2.3.5. L'enseignement non formel

La commune de Bérégadougou compte un (01) centre d'éducation de base non formelle (CEBNF) avec quatre (4) filières de formation professionnelle. Toutefois, ce centre n'est pas totalement fonctionnel dû à un manque de formateurs. Il s'avère important que la mairie puisse prendre des mesures afin que le centre puisse fonctionner normalement au bénéfice des populations.

Les centres permanents d'alphabétisation et de formation (CPAF) sont généralement implantés dans les villages au regard du taux d'analphabétisme très élevé dans ces localités. Ils constituent un créneau ou une alternative pour permettre aux personnes qui n'ont pas eu la chance de fréquenter l'école, de savoir au moins lire et écrire et d'être plus ou moins autonomes dans leur vie sociale et économique.

2.4. SECTEUR DE L'ENVIRONNEMENT, L'EAU ET L'ASSAINISSEMENT

2.4.1. L'environnement et le changement climatique

La commune de Bérégadougou compte une forêt classée d'une superficie de 5 000 ha et deux forêts communales (Séréfédougou et Fabédougou). Ce qui traduit de la prise en compte des questions environnementales dans le processus de développement. Toutefois, la gestion des ressources naturelles, même si elle n'est pas reléguée au second plan par les populations, semble l'être. En effet, les actions anthropiques telles que les feux de brousse, l'utilisation anarchique des herbicides, la coupe abusive du bois sont autant de pratiques qui portent atteinte à la biodiversité.

La commune de Bérégadougou à l'image des autres communes de la région n'échappe pas aux manifestations de ces changements climatiques. Ses manifestations dans la commune se traduisent par des phénomènes tels que la sécheresse (tarissement des points d'eau), forte chaleur, la violence des vents et l'irrégularité des pluies. Les sous-secteurs de l'agriculture, de l'élevage, de l'eau, de la foresterie et de la faune qui sont les plus vulnérables. Toutefois, plusieurs autres sous-secteurs subissent les effets des changements

climatiques comme les produits forestiers non ligneux (PFNL), les habitations, les infrastructures de désenclavement, les infrastructures d'hydraulique, etc.

Les impacts des changements climatiques sur ces sous-secteurs sont notamment :

- la baisse des rendements et la perte des récoltes ;
- l'accroissement de la prévalence des maladies du bétail ;
- la baisse de la productivité du cheptel ;
- la destruction des infrastructures et la réduction des pâturages ;
- la baisse des quantités d'eau de surface et d'eau souterraine ;
- la diminution de la biodiversité (disparition d'espèces végétales et animales) ;
- la réduction de la superficie et du potentiel des formations naturelles.

2.4.2. La situation de l'approvisionnement en eau potable

Le centre urbain de Bérégadougou est approvisionné en eau potable depuis 2010 par l'ONEA. Selon les résultats de l'INO 2019, la commune compte 603 branchements privés et 21 bornes fontaines. Ainsi, la population totale desservie est de 7 882, correspondant à un taux d'accès de 100% en milieu urbain. En milieu rural, la population totale desservie est de 4103 contre une population totale non desservie de 1041, avec un besoin de 04 PEM. Il en ressort un taux d'accès de 79,8%. Selon les résultats de l'INO 2019, le taux d'accès à l'eau potable est ressorti à 70,8% pour Fabédougou, 100% pour Malon, 100% pour Séréfédougou et 68,3% pour Takalédougou-Kòkò.

Cependant, le problème d'eau potable se pose avec acuité à Séréfédougou. En effet, 565 habitants s'approvisionnent en eau à travers les forages positifs et 848 personnes avec les puits permanents. Toutefois, l'eau issue de ces points d'eau modernes n'est pas propice à la consommation, souillée par les produits chimiques qui proviendraient du traitement des champs de canne. C'est pourquoi, les autorités communales ont déjà engagé des pourparlers avec celles de l'ONEA afin de trouver des solutions définitives au problème d'eau potable dans cette partie de la commune.

Tableau 2 : situation de l'approvisionnement en eau potable

Village	Population 2006	Population 2019	Population desservie	Population non desservie	Besoin PEM	Taux
Bérégadougou	-	7 882	7 882	0	0	100%
Fabédougou	1040	1884	1333	551	2	70,8%
Malon	167	303	303	0	0	100%
Séréfédougou	780	1413	1413	0	0	100%
Takaledougou koko	852	1544	1054	490	2	68,3%

Source : INO 2019

Les contraintes majeures sont entre autres :

- le manque de forages institutionnels dans certains établissements scolaires ;

- la consommation des eaux de pluie et de puits/rivières dans certains villages ;
- l'insuffisance des AEPS ;
- l'absence de barrage.

2.4.3. L'assainissement

La gestion des ordures ménagères ainsi que l'évacuation des eaux usées et des excréta dans le centre urbain de Bérégadougou est insatisfaisante du fait du faible niveau d'équipement en ouvrages d'assainissement amélioré dans les ménages et de l'inexistence d'un système de gestion adéquat des ouvrages des ménages, des lieux institutionnels et des lieux communautaires.

Les eaux usées sont déversées sur place au bord des points d'eau ou drainées derrière les concessions. Quant aux ordures ménagères, elles jetées soit directement par-dessus les clôtures dans les champs ou sur le tas d'immondice devant la concession. Au niveau du chef-lieu de la commune, il n'existe aucun système de collecte et de traitement des déchets et la question des déchets solides et particulièrement des sachets plastiques se pose avec acuité.

Les insuffisances sont entre autres :

- la faiblesse de la couverture des ménages en latrines familiales ;
- l'absence de réseau de canalisation,
- la faiblesse du niveau d'équipement en ouvrages d'assainissement
- l'inexistence d'un système de gestion adéquat des ouvrages d'assainissement ;
- le manque d'un système de collecte et de traitement des déchets.

2.5. SECTEUR DE PRODUCTION AGRO-SYLVO-PASTORALE

2.5.1. L'agriculture

Dans la commune de Bérégadougou, environ 90% des ménages vivent de l'activité agricole soit directement à travers la production, soit indirectement à travers la commercialisation. Cela est rendu possible grâce aux potentialités agricoles du milieu, les systèmes et moyens de production utilisés par les acteurs.

☛ Les systèmes et moyens de production

Le système agricole extensif est le plus pratiqué dans la commune de Bérégadougou. Toutefois, ce mode est limité par la disponibilité des terres arables qui sont rares due d'une part l'emprise des plantations de cannes à sucre et d'autre part par les caractéristiques du relief du côté de Fabédougou. L'intensification agricole peine à prendre forme. Ainsi, le système traditionnel peu évolué qui se reconnaît à la taille réduite des exploitations, l'utilisation de matériels aratoires traditionnels et la destination de la production (presque toute la production est auto consommée) est le plus répandu.

La culture attelée est peu utilisée et pour respecter le calendrier saisonnier, les travaux sur les exploitations nécessitent une forte main d'œuvre. Quant aux moyens de production, ils sont essentiellement constitués dans la majorité des cas d'outils archaïques tels que la

daba, la houe, la machette. L'outillage semi-moderne (charrues asine et bovine, tracteurs) est promu mais en nombre insuffisant et inaccessible à tous.

☛ **Accès de la femme à la terre**

En termes d'accès à la ressource foncière, la femme reste marginalisée. Elle a un droit d'usage qui lui est conféré soit par le lien de parenté, soit par le lien de lignage. Cependant, elle jouit rarement ou jamais d'un droit de propriété.

Les acteurs du secteur travaillent soit en cellules familiales, soit en groupements, soit en unions ou en coopératives. Les groupements officient dans les filières riz, mangue, anacarde et sésame et la quasi-totalité concerne la production.

☛ **La production céréalière, les superficies emblavées et les rendements**

La production céréalière des cinq dernières années a évolué en dents de scie et ce en fonction de la pluviométrie et d'autres aléas tels que les ravages causés par les chenilles légionnaires et d'autres insectes. De 2016 à 2020, la production céréalière s'élève à 7753,36 tonnes. Durant la campagne 2019-2020, la production céréalière a donné les résultats suivants : le maïs (1150,05 tonnes), le riz (381,1 tonnes), le sorgho (10,55 tonnes) et le mil (4,69 tonnes).

Commune à vocation agricole, les données statistiques montrent que le maïs est la principale spéculation végétale et joue un rôle important comme potentiel exportable. Il est la base de l'alimentation des populations locales et constitue également pour elles une source de revenus. Il est suivi par le riz dont la production durant ces 5 dernières années a connu une tendance haussière mais sans occulter la baisse de la production au cours de la campagne agricole 2018-2019.

Les superficies emblavées en céréales varient entre 699 et 940 ha par an dont les plus importantes concerne le maïs et le riz. En effet, le maïs et le riz occupent respectivement 78,39% et 19,17% des superficies emblavées contre 1,43% pour le sorgho et 0,72% pour le mil.

Les rendements sont très variables entre les années. Ainsi, les rendements du maïs varient entre 1,87 à 2,097 T/ha, ceux du Riz entre 1,168 et 2,844 T/ha, le sorgho entre 0,981 et 1,278 T/ha, le mil 0,824 et 1,303 T/ha.

Bien que bénéficiant d'une bonne pluviométrie, les rendements moyens agricoles aussi acceptables qu'ils soient, sont relativement faibles et seraient en baisse du fait de la dégradation des sols et d'un système de production aujourd'hui peu adapté. L'effet combiné de la saturation foncière et de la dégradation de sols agricoles se traduit par un développement des productions de contre saison, longtemps négligées dans la commune.

Tableau 3 : évolution des productions céréalières de 2016-2020

Campagne agricole	Maïs			Riz			Sorgho			Mil		
	S (ha)	R (T/ha)	P (T)	S (ha)	R (T/ha)	P (T)	S (ha)	R (T/ha)	P (T)	S (ha)	R (T/ha)	P (T)
2015-2016	587	2,089	1226,24	140	1,168	163,52	22	0,981	21,58	10	1,303	13,03
2016-2017	586	2,097	1228,84	145	1,491	216,20	18	1,278	23,00	15	0,92	13,80
2017-2018	675	1,87	1262,25	133	2,209	293,80	25	1,256	31,40	9	0,824	7,42
2018-2019	770	1,932	1487,64	137	1,353	185,36	23	0,988	22,72	10	1,017	10,17
2019-2020	550	2,091	1150,05	134	2,844	381,10	10	1,055	10,55	5	0,937	4,69

Source : Service départemental de l'agriculture, juillet 2020

☛ Les productions de rente

Les cultures de rente occupent également une place importante dans l'agriculture au niveau de la commune de Bérégaougou tout comme au niveau régional. Les données disponibles nous renseignent qu'au premier rang, se trouve l'arachide suivi du sésame. La production totale de rente connaît une croissance en dents de scie entre de 2015 à 2019. En effet, après une hausse en passant de 314,35T à la campagne 2015-2016 à 408,82T à la campagne 2016-2017, la production va connaître une régression en 2017 et 2019, avant d'amorcer encore une croissance à la campagne agricole 2019-2020.

Outre les productions céréalières et de rente, on note la pratique du maraîchage dans la commune. Il se pratique généralement en saison sèche autour des points d'eau et dans quelques bas-fonds. Les spéculations les plus cultivées sont l'oignon, le chou, la tomate, l'aubergine, la laitue, les carottes. Les modes d'exploitation sont assez rudimentaires (daba, houe, repiquage et arrosage manuel).

En somme, les productions céréalières et de rente couvrent les besoins surtout alimentaires des populations de la commune. Le sous-secteur de l'agriculture regorge de nombreuses potentialités. En effet, plusieurs sites de bas-fonds existent dans la commune. Ce potentiel présente des perspectives intéressantes pour le développement de l'agriculture pluviale et irriguée dans la commune à l'horizon 2024. On note également d'autres atouts qui sont entre autres :

- l'existence d'un potentiel de bas-fonds aménageables ;
- la disponibilité de la main d'œuvre ;
- l'existence d'organisations professionnelles agricoles (groupements, coopératives) ;
- l'existence d'unités de transformation d'anacarde, de mangues et gingembre, etc. ;
- une pluviométrie favorable à la production végétale ;
- une organisation des producteurs en filière ;
- la disponibilité des intrants agricoles ;
- l'existence d'un service d'encadrement technique.

Toutefois, il n'en demeure pas moins que le secteur agricole connaît des difficultés malgré les conditions climatiques et pédologiques favorables. Les contraintes majeures sont :

- l'insuffisance des terres cultivables ;
- la persistance des conflits agriculteurs et éleveurs ;
- l'accès difficile aux semences améliorées et aux intrants agricoles ;
- l'insuffisance de points d'eau pour le maraîchage ;
- la faible dotation en intrants par l'Etat ;
- l'insuffisance en équipements agricoles ;
- le faible niveau de formation des producteurs semenciers ;
- la faible valorisation du potentiel de bas-fonds aménageables ;
- l'existence de conflits fonciers ;
- le coût élevé des intrants ;
- la faible capacité organisationnelle et technique des producteurs ;
- le système inadapté de distribution des intrants agricoles ;
- la faiblesse des rendements agricoles ;
- l'absence de producteurs semenciers.

2.5.2. L'arboriculture

L'arboriculture est également très développée dans la commune et concerne surtout les plantations d'anacardiens et de manguiers. La superficie exploitée par producteur est très variable mais se situe généralement entre 0,5ha et 3ha.

Même si l'arboriculture n'occupe pas de très grandes superficies, les productions demeurent très satisfaisantes compte tenu de la fertilité des sols et de la pluviométrie très acceptable dans la zone. Les activités de production fruitière constituent par conséquent une importante source de revenus pour les paysans.

Les difficultés rencontrées sont :

- les dégâts causés par les animaux ;
- les dégâts de la mouche de fruit sur les manguiers ;
- l'insuffisance des moyens techniques et financiers ;
- le coût élevé pour l'obtention du récépissé d'immatriculation pour les groupements ;
- l'insuffisance des unités de transformation des mangues ;
- la persistance des maladies végétales.

2.5.3. Le maraîchage

Les principales spéculations produites sont l'oignon, le chou, la tomate et l'aubergine. Celles-ci sont produites en petite quantité par des personnes solitaires. Les superficies emblavées sont très insignifiantes au regard au potentiel de bas-fonds aménageables.

Tableau 4 : évolution des rendements et productions des cultures maraîchères

Campagne agricole	Tomate			Oignon			Chou			Aubergine		
	S (ha)	R (T/ha)	P (T)	S (ha)	R (T/ha)	P (T)	S (ha)	R (T/ha)	P (T)	S (ha)	R (T/ha)	P (T)
2015-2016	3,5	12	42	5	12	60	5	16,5	82,5	3	12	36
2016-2017	4	12,5	50	5	13	65	1	13	13	2	14	28
2017-2018	7	11	77	5	15	75	5	17	85	7	13	91
2018-2019	3	13	39	2	13,5	27	1	15	15	2	15	30
2019-2020	1	12	12	1	12,5	12,5	1	22	22	2	14,5	29

Source : Service départemental de l'agriculture, juillet 2020

C'est une activité qui est très peu pratiquée dans la commune au regard d'un certain nombre de contraintes liées à :

- la faiblesse des ressources en eau (insuffisance des points d'eau) ;
- la divagation des animaux ;
- l'insuffisance des moyens techniques et financiers ;
- l'insuffisance des subventions de la part de l'Etat ;
- l'utilisation des produits chimiques prohibés.

2.5.4. L'élevage

L'élevage constitue une activité économique importante pour les habitants de la commune. il est une activité d'appoint et porteuse mais reste aujourd'hui confronté à la réduction des aires de pâture phagocytées par les exploitations agricoles, ainsi qu'à l'accès à l'eau.

☛ Le cheptel et système d'élevage

Les modes actuels d'élevage sont devenus inappropriés à cause de leur caractère extensif, dans un contexte de raréfaction des terres de pâture. Le taux de couverture vaccinale est bon, cependant, pour les cas de traitement, l'automédication de plus en plus pratiquée par les éleveurs de gros bétail.

Le système d'élevage pratiqué dans la commune est de type extensif sédentaire. Il concerne surtout les bovins, les ovins, les caprins, les porcins et la volaille.

La production a évolué positivement d'année en année et ceux depuis 2015. En termes d'infrastructures de soutien à l'élevage, un inventaire fait en 2020 permet de voir l'existant sur l'ensemble de la commune. En effet, la commune compte trois (3) parcs à vaccination, deux (2) couloirs d'accès pour le bétail, une (1) aire d'abatages et un forage pastoral. Il existe donc six (6) infrastructures et ouvrages pour appuyer le secteur de l'élevage dans la commune de Bérégaougou. Elles ont une incidence sur l'économie locale à travers la production.

Tableau 5 : Evolution des effectifs du cheptel de 2014 à 2019

Année	Bovins	Ovins	Caprins	Asins	Equins	Camelins	Porcins	Volailles
2014-2015	11880	2406	2160	50	00	00	11429	54504
2015-2016	12117	2478	2227	55	00	00	11886	57229
2016-2017	12359	2552	2296	61	00	00	12361	60091
2017-2018	12606	2629	2367	68	00	00	12855	63096
2018-2019	12858	2699	2440	76	00	00	13369	66252

Source : ZATE/Bérégaougou, Juillet 2020

Le sous-secteur de l'élevage regorge de nombreux atouts parmi lesquels on peut citer :

- la disponibilité des services vétérinaires pour le suivi ;
- la bonne gestion des conflits à l'amiable ;
- la bonne disponibilité des produits zoo sanitaires ;
- l'existence de trois (03) parcs métalliques de vaccination ;
- l'existence d'une (01) aire d'abattage ;
- l'existence d'un (01) forage pastoral ;
- l'existence d'un effectif varie de cheptel ;
- l'existence de charcuteries ;
- l'organisation des acteurs ;
- l'existence de plusieurs groupements d'élevage

A côté de ces atouts, on note les principales contraintes suivantes :

- le manque de microcrédits pour l'embouche ;
- la faible maîtrise des techniques modernes d'élevage ;
- la cherté des produits zoosanitaires ;
- l'insuffisance de couloirs d'accès à l'eau et d'aires de pâture ;
- l'insuffisance d'encadrement technique ;
- l'insuffisance de moyens logistiques et matériels ;
- l'insuffisance d'infrastructures pastorales et d'aires de pâture ;
- la persistance de certaines pathologies animales ;
- la persistance des conflits agriculteurs et éleveurs ;
- la persistance de l'automédication en élevage ;
- l'insuffisance de partenaires techniques et financiers ;
- l'insuffisance d'équipements pastoraux ;
- l'insuffisance de formation des producteurs.

2.5.5. La pisciculture

La pisciculture est peu pratiquée. La production est estimée à 2500kg par an. Les espèces rencontrées sont le Clarias, le Zillis, le Sinodontis, le Labéo et le Hétérotis.

Par ailleurs, il existe un centre de formation dans la commune notamment le Centre Lassallien d'Initiation aux Métiers de l'Agriculture (CLIMA) qui dispose d'une filière de formation en pisciculture qui accueille chaque année une vingtaine d'apprenants depuis 2014 à nos jours.

Plusieurs autres initiatives étaient prises dans le passé mais qui n'ont pas abouti pour plusieurs raisons. En effet, ce sous-secteur souffre de quelques contraintes majeures que sont :

- l'insuffisance d'eau ;
- le coût élevé des frais d'inscription dans les centres de formation ;
- l'insuffisance des moyens techniques et financiers ;
- l'absence de professionnalisme ;
- l'absence de barrage ;
- l'absence de concertation entre la mairie et les autres acteurs (ministère en charge de l'environnement, le centre CLIMA, l'Association Wouol) pour la mise en place d'un programme intégré ;
- le manque d'organisation des acteurs.

2.5.6. L'apiculture

L'apiculture est également pratiquée dans la commune même si elle demeure dans l'ensemble traditionnelle. L'abondance relative des ressources végétales constitue un facteur très propice à la production mellifère. En termes d'exploitation du produit, la commune ne dispose pas d'unités formelles de transformation du miel en produits dérivés (savon, pommades, etc.).

Les contraintes majeures se résument à :

- l'insuffisance d'eau ;
- l'insuffisance des moyens techniques et financiers ;
- le manque de professionnalisme ;
- l'utilisation des pesticides ;
- le manque d'organisation du secteur.

2.6. SECTEUR DES INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT ET DE COMMUNICATION

2.6.1. Les voies de communication et les transports

La commune de Bérégadougou est traversée d'une part les routes nationale n°7 (Bobo-Dioulasso-Banfora-Frontière de la Côte d'Ivoire) et n°11 (Orodara-Banfora-Gaoua), et d'autre part, par la voie ferrée reliant la Côte d'Ivoire et le Burkina Faso.

En matière de télécommunications, Bérégadougou dispose de la couverture télévisuelle nationale TNT et par satellites. De plus, la commune est couverte par le réseau de téléphonie mobile des opérateurs nationaux que sont Onatel, Orange et Télécel. La quasi-totalité des couches sociales (femmes, jeunes et même les enfants) utilisent le téléphone mobile.

Aucune station de radio n'émet à partir de la commune, mais plusieurs radios sont reçues à Bérégadougou, notamment les radios Munyu, Voix du paysan, Horizon FM et la radio catholique. De même la radio FM de Orodara et Radio Bobo peuvent être reçues sur place.

2.6.2. Les moyens de transport et les gares

En termes d'infrastructures de transport, la commune de Bérégadougou dispose d'une gare ferroviaire. Toutefois, sa fonctionnalité n'est pas assurée convenablement. Pour dynamiser le secteur des transports dans la commune, il est nécessairement d'aménager une gare routière à Bérégadougou, eu égard de la disponibilité de site.

Les principales contraintes de ce secteur ont trait :

- au mauvais état des pistes rurales ;
- à l'insuffisance des ouvrages de franchissement ;
- à l'absence de gare routière ;
- à l'absence de radio communale.

2.7. SECTEUR DU COMMERCE ET SERVICES MARCHANDS

2.7.1. Les infrastructures marchandes

La commune dispose d'un seul marché fonctionnel. Il s'agit du marché de Bérégadougou. Il existe également un marché mais non aménagé à Takalédougou-Kôkô. Les marchés se tiennent tous les cinq jours. De toute évidence le marché de Bérégadougou est le plus important et est fréquenté par l'ensemble des villages de la commune.

La proximité avec le centre urbain de Banfora facilite l'acheminement de produits manufacturés de toute sorte qui sont très présents dans les marchés locaux. Plusieurs petits commerces permanents (boutiques de rue) animent quotidiennement la place du marché de Bérégadougou en proposant pour l'essentiel des produits importés. Bien que disponibles tous les jours, les productions locales sont surtout présentes les jours de marché : fruits, légumes, tubercules, etc. Les femmes tiennent habituellement ce petit commerce et fréquentent majoritairement ces marchés périodiques assurant ainsi leur animation et leur pérennité.

2.7.2. Le développement de l'activité commerciale

Le commerce dans la commune de Bérégadougou concerne divers domaines à savoir : l'alimentation générale, la quincaillerie, la vente d'articles divers, les cosmétiques, etc. Les

acteurs sont soit des ambulants ou des personnes ayant des boutiques ou hangars. Le secteur se développe de plus en plus avec la réalisation de boutiques de rue par la mairie.

Important pourvoyeur d'emploi pour la jeunesse et les femmes, le commerce contribue fortement à l'amélioration des recettes communales.

Par ailleurs, les contraintes liées à ce secteur d'activités sont principalement :

- l'insuffisance de moyens pour constituer un fonds de roulement consistant ;
- les difficultés d'écoulement des produits locaux ;
- l'insuffisance d'infrastructures marchandes ;
- les difficultés liées à l'accès au crédit.

2.8. SECTEUR DES TRANSFORMATIONS INDUSTRIELLES ET ARTISANALES

2.8.1. L'industrie

Une grande unité industrielle est implantée sur les limites territoriales de la commune mais relève administrativement de la commune de Banfora ; il s'agit de la Société Nouvelle-Société Sucrière de la Comoé (SN-SOSUCO). D'une capacité de production de plus de 30.000 tonnes de sucre en carreau et en poudre par an, la SN-SOSUCO est l'une des principales structures pourvoyeuses d'emplois temporaires et permanents dans la commune.

Si au regard de la main d'œuvre qu'elle absorbe dans la commune et les localités voisines, la SN-SOSUCO contribue à atténuer le chômage et à améliorer les revenus des paysans « sans terre », les conditions d'accès aux emplois seraient de plus en plus difficiles.

Par ailleurs, le rattachement administratif du complexe sucrier à la commune de Banfora pendant qu'elle est physiquement implantée sur les « terres » de la commune de Bérégadougou, ne profite pas à cette dernière en termes d'incidence financière, puisque les taxes payées à l'Etat et dont une partie est reversée aux collectivités territoriales, sont directement versées à la commune de Banfora dont elle relève.

Outre le complexe sucrier, la commune compte quelques unités de transformation telles la Société coopérative agricole de Bérégadougou (SOCABE), spécialisée dans l'exploitation de la mangue, de gingembre, d'anacarde et du compost ; la Société d'Exploitation d'Huilerie de Bérégadougou (SEHB) ; l'Unité de Transformation d'Anacarde de Bérégadougou (UTAB) ; Le Groupement de Séchage de Bérégadougou (GSBE/KURA) ; Le CTPAD ; la SOPRODI et le CEFRA.

Comme perspective, la création d'une zone industrielle à l'ouest de Bérégadougou pourrait être envisagée la commune.

2.8.2. L'artisanat

L'artisanat occupe une place importante dans l'économie de la commune et regroupe divers domaines du secteur informel dont les principaux sont la vannerie, la menuiserie (métallique et bois), la poterie et la production de vin de rônier (le bandji).

L'exploitation et la commercialisation du vin de rônier sont une particularité de toute la région des Cascades. L'importance et la symbolique de cet arbre pour la commune de Bérégadougou est matérialisée par sa présence dans les armoiries de la commune.

De façon empirique, des potentialités liées à l'artisanat, on mentionne la diversité de la production artisanale et la proportion importante des populations concernées qui consacrent une grande partie de leur temps à ces activités.

Parmi les contraintes majeures du secteur de l'industrie et de l'artisanat, on peut citer :

- le manque de fonds de roulement ;
- le faible niveau de formation ;
- le faible niveau d'équipement ;
- les difficultés d'écoulement des produits artisanaux ;
- la rareté de certaines matières premières ;
- l'insuffisance de relance des entreprises en difficultés ;
- l'absence de structures d'appui à l'artisanat dans la commune ;
- l'insuffisance des revenus des acteurs ;
- le faible niveau d'organisation des acteurs.

2.9. SECTEUR DE LA CULTURE, TOURISME, SPORTS ET LOISIRS

2.9.1. La culture et le tourisme

Les jeunes sont en première ligne dans les activités culturelles et sportives dans la commune de Bérégadougou. Sur le plan culturel, il existe quelques troupes de balafon qui retiennent l'attention. Elles s'investissent dans la création artistique et la revalorisation de la culture du milieu. Cependant, ces troupes sont peu connues à l'échelle régionale et pas encore au niveau national.

Sur le plan touristique, la commune abrite un site renommé, en l'occurrence les dômes de Fabédougou. Le chef-lieu Bérégadougou compte trois (3) infrastructures d'hébergement et de restauration. Ce sont : SOHORA (Ecoudougou), l'auberge du Faso et l'auberge Soupi).

Toutefois, le potentiel touristique est faiblement valorisé. En effet, plusieurs sites pouvant faire l'objet de sites touristiques importants existent dans la commune. On peut citer entre autres la piscine de Bérégadougou, le pont 32 et la cave de Tougoon.

Les contraintes majeures sont les suivantes :

- l'impraticabilité de certaines voies d'accès ;

- l'insuffisance des établissements touristiques d'hébergements ;
- la faible promotion des sites touristiques ;
- le faible nombre des sites touristiques aménagés.

2.9.2. Le sport et les loisirs

Au plan sportif, la commune a aménagé quelques infrastructures de sport telles que des terrains de football. D'autres infrastructures sportives relèvent du domaine scolaire. Le lycée départemental dispose d'un plateau omnisport. Toutefois, il faut relever que les infrastructures de sport sont en nombre insuffisant.

Le sport le plus pratiqué dans la commune est le football. Dans les villages et les quartiers, les jeunes s'adonnent à ce sport sur des installations de fortune. Le faible niveau en équipements et infrastructures de sport constitue la principale difficulté dans ce domaine. Les infrastructures de loisirs sont rarissimes dans la commune néanmoins on relève la présence d'une maison des jeunes et de la culture à Bérégadougou.

2.10. SECTEUR DU TRAVAIL, EMPLOI ET PROTECTION SOCIALE

2.10.1. L'entrepreneuriat

L'entrepreneuriat est très peu développé dans la commune en témoigne la faible diversité des entreprises dans la commune. Cette situation est certainement due à l'insuffisance de formation et à la faible qualification des jeunes. A cela, il faut ajouter la pauvreté et l'absence de crédit pour le développement d'activités génératrices de revenus (AGR).

Il est donc important que la commune s'implique et développe un partenariat avec les entreprises existantes. Toute chose qui permettra les entreprises à se développer et à développer la commune.

2.10.2. La protection sociale

La commune abrite un service social communal. Il est chargé d'appliquer la politique nationale en matière d'action sociale. C'est un service indispensable dans la commune car fortement sollicité au regard des nombreux problèmes sociaux.

Des actions en matière de protection sociale doivent être renforcées dans la commune, compte tenu du nombre important des problèmes sociaux. Il s'agit entre autres de :

- protéger les personnes vulnérables, les personnes handicapées, les personnes âgées, les orphelins et autres enfants vulnérables, les PV/VIH ;
- améliorer les conditions de vie de l'enfant et lutter contre les violences faites aux enfants ;
- promouvoir les mécanismes de solidarité et de gestion des catastrophes et les crises humanitaires ;
- améliorer les conditions de vie de la famille ;

- promouvoir un développement participatif et équitable des hommes et des femmes ;
- promouvoir l'entrepreneuriat des femmes.

III. GRANDS DEFIS A RELEVER

L'analyse diagnostique a révélé des grands défis à relever.

- ✚ **La sécurité :** Face au défi sécuritaire sans précédent, il y a nécessité de renforcer les capacités des forces de défense et de sécurité (FDS) en effectif, en matériels et équipements pour leur permettre de faire face efficacement à l'insécurité ; et promouvoir la collaboration entre les FDS et la population.
- ✚ **La promotion de la paix et de la cohésion sociale :** cela passe par le renforcement du dialogue entre les communautés, la communication et la sensibilisation de toutes les couches sociales ; l'amélioration de la gestion du foncier ; la promotion du civisme et la citoyenneté à travers des actions de sensibilisation ; le renforcement et la valorisation du cadre traditionnel de résolution de problèmes et la dynamisation des instances de préventions et de gestions des conflits.
- ✚ **L'amélioration de l'accès aux services de santé :** l'amélioration des indicateurs de santé dans la commune passe par le renforcement des infrastructures sanitaires par la construction et leur équipement ; le renforcement de l'offre de soins à travers l'accroissement du personnel de santé et le renforcement de leur capacité ; la promotion de bonnes pratiques en matière d'hygiène pour la prévention contre les maladies et la promotion de la santé sexuelle et reproductive.
- ✚ **L'amélioration de l'offre et de la qualité de l'éducation :** l'amélioration de l'offre éducative nécessite le renforcement des infrastructures éducatives à travers la construction et l'équipement des écoles, des CEG et lycée ainsi que la réalisation des forages institutionnels dans les écoles ; le renforcement de l'effectif du personnel enseignant et d'encadrement et le renforcement de la cohésion entre les acteurs de l'éducation.
- ✚ **L'amélioration de l'accès à l'eau potable et à l'assainissement :** pour relever ce défi, il faut améliorer la gestion des déchets dans la commune à travers la création d'un centre de gestion et de valorisation de déchets et promouvoir les systèmes d'approvisionnement en eau potable.
- ✚ **L'insertion socio-professionnelle des jeunes et des femmes :** il s'agira de promouvoir l'entrepreneuriat des jeunes et des femmes ; l'enseignement technique et professionnel ainsi que l'accès aux crédits au profit des jeunes et des femmes.
- ✚ **Le désenclavement :** il y a nécessité de renforcer et consolider le réseau routier à travers la construction et l'entretien régulier des infrastructures routières.
- ✚ **La valorisation du patrimoine touristique, culturel et artisanal :** la valorisation du patrimoine touristique, culturel et artisanal nécessite l'amélioration de l'accès aux sites touristique de la commune à travers l'aménagement des voies d'accès aux sites touristiques ; la création et l'animation d'évènements culturels représentatifs du patrimoine culturel de la commune et l'e-promotion des potentialités culturelles

et touristiques ; le renforcement des capacités des acteurs culturels et touristiques ; la construction des centres de loisirs et de promotion culturelle et la promotion de la commercialisation des produits artisanaux.

- ✚ **La préservation de l'environnement :** le cadre de la préservation de l'environnement il y a nécessité de promouvoir et valoriser les principaux produits forestiers non ligneux (PFNL) ; sécuriser les espaces forestiers ; protéger les berges ; créer et aménager des espaces verts et des espaces de conservation et promouvoir l'éco-citoyenneté.
- ✚ **La dynamisation du secteur industriel :** passe par la promotion de la transformation des produits locaux par la mise en place d'unités de transformation et l'accompagnement des unités existantes ; l'appui à la relance des unités industrielles en difficulté et la promotion de l'accès au financement des unités de transformation.
- ✚ **L'amélioration de la sécurité alimentaire et nutritionnelle :** il s'agira de la promotion des cultures de contre saison et des cultures maraîchères ; le renforcement des capacités financières, matérielles et techniques des producteurs agro-sylvo-pastoraux ; l'amélioration des circuits de distribution des intrants agricoles ; l'aménagement des bas-fonds au profit des producteurs en mettant un accent particulier sur les femmes.
- ✚ **L'amélioration de l'accès à l'énergie :** cela passe par la promotion des énergies renouvelables et l'électrification des localités.
- ✚ **Le partenariat :** il s'agira de créer de bonnes relations entre la commune et les entreprises de la commune. Le cas de l'association Wouol qui est un réseau qui développe beaucoup d'initiatives sur le plan local et national. Ce partenariat devrait permettre d'unir les efforts pour créer des entreprises fortes.

IV. STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET SOCIAL

4.1. Les fondements

Le plan communal de développement (PCD) tire son essence aussi bien au niveau des référentiels de développement internationaux, nationaux que régionaux.

Au niveau international, le PCD s'inspire du référentiel suivant :

☛ **L'Agenda 2030 des Nations Unies (ou les ODD)**

Le PCD se fonde sur les Objectifs de développement durable (ODD). L'accès à l'énergie, à l'emploi et aux services sociaux de base de qualité sont des défis des ODD que le PCD ambitionne atteindre en termes d'objectifs. Au regard de son caractère intégré, la mise en œuvre du plan va favoriser la réalisation de plusieurs ODD. Il contribuera particulièrement à la réalisation de l'ODD 1 : éliminer la pauvreté, sous toutes ses formes et partout dans le monde, l'ODD2 : éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable, l'ODD3 : : permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge l'ODD 4 : garantir une éducation de qualité inclusive et équitable et des possibilités d'apprentissage tout au long de la vie pour tous et de l'ODD 6 : garantir l'accès de tous à l'eau et à l'assainissement et assurer une gestion durable des ressources en eau.

Au niveau national, les fondements sur lesquels s'appuie le PCD sont les suivants :

☛ **L'Étude nationale prospective « Burkina 2025 »**

L'étude nationale prospective (ENP) Burkina 2025 ambitionne de « transformer les déterminants de l'évolution du système burkinabè, pour rendre l'économie nationale compétitive, conforter la croissance et la prospérité, et améliorer la qualité de vie ». Le PCD se fonde également sur la vision Burkina 2025, intitulée : "Le Burkina Faso, une nation solidaire, de progrès et de justice, qui consolide son respect sur la scène internationale" et se propose de réaliser sa propre vision.

☛ **Le Schéma national d'aménagement et de développement durable du territoire (SNADDT) à l'horizon 2040**

La stratégie tire ses fondements du SNADDT qui fixe les options de développement spatial et socio-économique du pays et vise à assurer le développement harmonieux et équitable du territoire national. Le PCD se propose de traduire les orientations déclinées au niveau local en actions de développement.

☛ **La Loi 034/AN du 27 juillet 2018 portant pilotage et gestion du développement**

Cette loi qui régleme le pilotage et la gestion du développement a pour objet d'asseoir une architecture cohérente du système national de planification en vue d'assurer un meilleur impact de la mise en œuvre des politiques publiques. Il définit le processus de planification, les horizons temporels des politiques publiques et leurs modalités d'élaboration, de mise en œuvre, de suivi et d'évaluation. Elle s'applique également à tous les niveaux de planification du développement au Burkina Faso, dont le niveau local. Ainsi, l'élaboration ce PCD ne peut déroger aux dispositions de cette loi.

☛ **Le Plan national de développement économique et social (PNDES) 2016-2020**

Outre les politiques sectorielles, la stratégie de communication, la matrice de réformes stratégiques et d'investissements structurants, les pôles de croissance et de compétitivité, le PNDES 2016-2020 est opérationnalisé par le biais des plans locaux de développement. Aussi, le PCD opérationnalisant le PNDES doit s'arrimer à ce dernier.

☛ **Le Code général des collectivités territoriales**

La loi N° 055-2004/AN du 21 décembre 2004 portant Code général des collectivités territoriales consacre l'organisation du Burkina Faso en collectivités territoriales, en l'occurrence les régions et les communes. Elle confère à ces collectivités territoriales, le droit d'entreprendre toute action de promotion du développement économique, social, culturel, environnemental et de participer à l'aménagement du territoire. En outre, l'article 91 du CGCT stipule que : « Les collectivités territoriales élaborent et exécutent leurs politiques et plans de développement dans le respect des grandes orientations de l'État. A cet effet, elles bénéficient de l'appui des services compétents de l'État dans les conditions définies par la loi. » Ainsi, le PCD se veut un instrument par lequel le Conseil municipal assume sa responsabilité en matière de promotion du développement économique et social de la commune de Bérégadougou.

Au niveau local, le fondement sur lequel s'appuie le PCD est :

☛ **Le plan régional de développement 2018-2022 des Cascades**

Bien qu'il n'existe pas de hiérarchie entre le PRD et le PCD, ce dernier constitue un instrument d'opérationnalisation du PRD. Aussi, un impact plus grand des actions de développement, il y a nécessité qu'il y ait une synergie d'actions des acteurs de mise en œuvre du PRD et du PCD.

4.2. La vision

Sur la base du diagnostic stratégique de la commune, le PCD se donne la vision suivante : « A l'horizon 2024, la commune de Bérégaougou assure son développement humain durable, en respectant son environnement et en promouvant la bonne gouvernance locale et administrative ».

4.3. Les principes directeurs

Pour faire de sa vision une réalité, la mise en œuvre du PCD de Bérégaougou sera guidée par plusieurs principes directeurs. Il s'agit essentiellement (i) du cofinancement et la responsabilisation, (ii) de la participation/inclusion, (iii) de l'appropriation (iv) la concertation.

☛ Le cofinancement et la responsabilisation

L'exécution du PCD nécessite d'importants moyens financiers, humains et matériels. Ces moyens pourront provenir de l'apport de l'Etat, des partenaires techniques et financiers de la commune, etc. Les populations des villages ou localités concernés par les microprojets doivent apporter une quote-part financière variable d'un partenaire financier à un autre. Ce principe a pour souci de promouvoir une plus grande responsabilisation des bénéficiaires des réalisations dans la commune afin d'en assurer une gestion durable.

☛ La participation/Inclusion

L'approche inclusive est considérée comme un processus visant à tenir compte de la diversité des besoins spécifiques des acteurs. De ce fait, l'approche inclusive est privilégiée en impliquant effectivement l'ensemble des acteurs et des bénéficiaires à toutes les étapes. Il faut donc que tous les acteurs et bénéficiaires connaissent leur rôle et responsabilité et les portent dans les différentes interventions pour une synergie d'action.

☛ L'appropriation

Elle couvre le processus d'élaboration et de mise en œuvre du plan et vise une implication effective des acteurs aux organes décisionnels et d'exécution. Tous les acteurs doivent maîtriser les actions à mettre en œuvre dans le cadre de ce PCD et être capables de conduire de manière efficace celles relevant de leurs responsabilités.

☛ La concertation

La concertation est un élément capital pour la coordination des actions qui sont inscrites dans le plan. Elle doit être assurée à travers le cadre de concertation communal qui regroupe l'administration générale, les services techniques, les ONG, les projets et programmes, la société civile et toute structure ou personne dont les compétences sont jugées utiles dans la mise en œuvre du programme. Ce principe devrait créer une synergie

d'actions entre les différents acteurs de la commune afin d'assurer une mise en œuvre bien coordonnée des actions de développement.

4.4. L'objectif global et les impacts escomptés

Le plan communal de développement se fixe comme objectif global de « **faire de la commune rurale de Bérégadougou un espace d'épanouissement de l'être humain, respectueux de son milieu naturel et assurant un développement local harmonieux.** »

Les impacts escomptés du PCD sont (i) l'amélioration de la qualité de la prestation de l'administration communale à travers la promotion d'une bonne gouvernance locale et administrative, (ii) l'amélioration du bien-être des populations à travers le développement des secteurs sociaux de base et (iii) l'émergence d'une économie inclusive et durable basée sur le développement des économies locales.

4.5. Les axes stratégiques, objectifs stratégiques et effets attendus

Le diagnostic établi a permis de mettre en exergue des insuffisances majeures. En vue de relever ces insuffisances majeures, trois (3) axes stratégiques ont été définis. Il s'agit de : (i) la promotion de la bonne gouvernance locale et administrative ; (ii) le développement des secteurs sociaux de base et (iii) le développement des économies locales.

☛ Axe stratégique 1 : Promotion de la bonne gouvernance locale et administrative

L'axe 1 vise à promouvoir une bonne gouvernance locale et administrative. Il est décliné en six (6) objectifs stratégiques à savoir : (i) OS 1.1 : renforcer les capacités techniques et opérationnelles de la mairie et promouvoir les principes de la bonne gouvernance locale, (ii) OS 1.2 : renforcer la mobilisation des ressources financières, (iii) OS 1.3 : développer les infrastructures de l'information et de la communication, (iv) OS 1.4 : assurer la mise en œuvre et le suivi-évaluation du PCD, (v) OS 1.5 : dynamiser les cadres de concertation et (vi) OS 1.6 : promouvoir la paix et la cohésion sociale

☛ Axe stratégique 2 : développement des secteurs sociaux de base

Cet axe vise à développer l'ensemble des secteurs sociaux de base. Cette finalité globale se décline en six (6) objectifs stratégiques (OS) qui sont : (i) OS 2.1 : améliorer la santé des populations, (ii) OS 2.2 : développer l'éducation et la formation, (iii) OS 2.3 : améliorer l'accès à l'eau potable et à l'assainissement, (iv) OS 2.4 : renforcer les actions en matière d'emploi, de genre et de protection sociale, (v) OS 2.5 : améliorer l'accès à l'énergie, (vi) OS 2.6 : améliorer l'accès à des logements décentes et aux bâtiments publics.

☛ Axe stratégique 3 : développement des économies locales

Cet axe vise à développer tous les pans des secteurs de création de richesse dans la commune. Cette finalité globale se décline en six (6) Objectifs stratégiques (OS) qui sont :

(i) OS 3.1 : améliorer les productions agro-sylvo-pastorales et halieutiques, (ii) OS 3.2 : Promouvoir les unités de transformation des produits locaux, (iii) OS 3.3 : développer les infrastructures routières et de transport, (iv) OS 3.4 : développer les infrastructures marchandes, (v) OS 3.5 : promouvoir les secteurs touristique, culturel, artistique et sportif et (vi) OS 3.6 : assurer une gestion durable des ressources naturelles et environnementales.

Tableau 6 : axes stratégiques, objectifs stratégiques et effets attendus

AXES STRATÉGIQUES	OBJECTIFS STRATÉGIQUES (OS)	EFFETS ATTENDUS	Indicateurs d'effet
AXE 1 : PROMOTION DE LA BONNE GOUVERNANCE LOCALE ET ADMINISTRATIVE	OS 1.1 : Renforcer les capacités techniques et opérationnelles de la mairie et promouvoir les principes de la bonne gouvernance locale	<ul style="list-style-type: none"> ▪ La gestion des ressources humaines, matérielles et financières est améliorée 	<ul style="list-style-type: none"> - Taux de satisfaction des agents sur la gestion de leur carrière - Taux d'exécution du budget - Taux de couverture des besoins en matériel
		<ul style="list-style-type: none"> ▪ Les principes de la bonne gouvernance locale sont promus 	<ul style="list-style-type: none"> - Proportion des femmes élues dans le conseil municipal - Niveau de satisfaction des citoyens sur les prestations de la mairie
	OS 1.2 : Renforcer la mobilisation des ressources financières	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Les ressources financières sont accrues 	<ul style="list-style-type: none"> - Taux d'accroissement des recettes totales
	OS 1.3 : Développer les infrastructures de l'information et de la communication	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Les infrastructures de l'information et de la communication sont développées et modernisées 	<ul style="list-style-type: none"> - Taux d'équipements en plateformes technologiques - Taux de couverture radiophonique
	OS 1.4 : Assurer l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi-évaluation des PCD	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Les instances de suivi et de l'évaluation des politiques de développement sont fonctionnelles. 	<ul style="list-style-type: none"> - Taux de fonctionnalité des instances de suivi de suivi-évaluation - Disponible des rapports de suivi et d'évaluation du PCD
	OS 1.5 : Dynamiser les cadres de concertation	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Les cadres de concertation sont tous fonctionnels 	<ul style="list-style-type: none"> - Taux de fonctionnalité des cadres de concertation
AXE 2 : DEVELOPPEMENT	OS 2.1 : Améliorer la santé des populations ;	<ul style="list-style-type: none"> ▪ L'accès aux services de santé s'est amélioré 	<ul style="list-style-type: none"> - Taux d'accouchement assistés par du personnel

AXES STRATÉGIQUES	OBJECTIFS STRATÉGIQUES (OS)	EFFETS ATTENDUS	Indicateurs d'effet
DES SECTEURS SOCIAUX DE BASE			qualifié (%) ; - Taux de létalité liée au paludisme grave chez les enfants de moins de 5 ans - Rayon moyen d'action théorique ;
	OS 2.2 : Développer l'éducation et la formation ;	<ul style="list-style-type: none"> ▪ L'éducation et la formation professionnelle sont développés 	<ul style="list-style-type: none"> - TBS au préscolaire - TBS au primaire - TBS au post-primaire - TBS au secondaire
	OS 2.3 : Améliorer l'accès à l'eau potable et à l'assainissement,	<ul style="list-style-type: none"> ▪ L'accès à l'eau et à l'assainissement s'est amélioré 	<ul style="list-style-type: none"> - Taux d'accès à l'eau potable en milieu rural - Taux d'accès à l'assainissement en milieu rural
	OS 2.4 : Renforcer les actions en matière d'emploi, de genre et de protection sociale ;	<ul style="list-style-type: none"> ▪ La culture entrepreneuriale est développée chez les jeunes ▪ Le genre et la protection sociale sont promus 	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'enfants en situation de rue - Taux de chômage - Nombre de cas de conflits familiaux enregistrés
	OS 2.5 : Améliorer l'accès à l'énergie	<ul style="list-style-type: none"> ▪ L'accès aux services énergétiques de qualité est garanti 	<ul style="list-style-type: none"> - Taux d'électrification
	OS 2.6 : Améliorer l'accès à des logements décents et aux bâtiments publics	<ul style="list-style-type: none"> ▪ L'accès à des logements décents et aux bâtiments publics s'est amélioré 	<ul style="list-style-type: none"> - Proportion des populations urbaines vivant en zone non lotie - Nombre de ménages assistés dans l'auto-construction
AXE 3 : DEVELOPPEMENT DES ECONOMIES LOCALES	OS 3.1 : Améliorer les productions agro-sylvo-pastorales et halieutiques	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Les productions agro-sylvo-pastorales et halieutiques sont accrues ▪ La sécurité alimentaire est renforcée 	<ul style="list-style-type: none"> - Taux d'accroissement des productions - Taux de couverture des besoins céréaliers

AXES STRATÉGIQUES	OBJECTIFS STRATÉGIQUES (OS)	EFFETS ATTENDUS	Indicateurs d'effet
	OS 3.2 : Promouvoir les unités de transformation des produits locaux	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Les unités de transformation des produits locaux sont promues 	<ul style="list-style-type: none"> - Taux d'accroissement des unités économiques
	OS 3.3 : Développer les infrastructures routières et de transport	<ul style="list-style-type: none"> ▪ L'accessibilité des zones rurales est améliorée ▪ La mobilité urbaine est améliorée 	<ul style="list-style-type: none"> - Proportion de pistes rurales aménagées - Proportion de linéaire de voiries primaires aménagées
	OS 3.4 : Développer les infrastructures marchandes	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Les infrastructures marchandes sont développées 	<ul style="list-style-type: none"> - Proportion de localités ayant un marché fonctionnel
	OS 3.5 : Promouvoir les secteurs touristique, culturel, artistique et sportif	<ul style="list-style-type: none"> ▪ La fréquentation des infrastructures culturelles, sportives, touristiques et de loisirs est accrue 	<ul style="list-style-type: none"> - Taux de fréquentation des infrastructures fonctionnelles ; - Nombre de touristes enregistrés dans les sites
	OS 3.6 : Assurer une gestion durable des ressources naturelles et environnementales	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Les ressources naturelles et environnementales sont durablement gérées 	<ul style="list-style-type: none"> - Pourcentage des retenus d'eau de surface avec protection des berges - Proportion d'établissements primaires et secondaires où l'éducation environnementale est enseignée

Source : présent rapport

4.6. La cohérence entre orientations communales et orientations régionales, nationales et internationales

L'analyse des enjeux ou des défis de développement de la commune de Bérégaougou montre bien que les grands axes retenus pour son développement prennent en compte plusieurs secteurs qui sont aussi contenus dans les orientations régionales, nationales, voire internationales de développement au profit des populations.

Tableau 7 : cohérence entre orientations communales et orientations régionales, nationales et internationales

AXES STRATÉGIQUES	OBJECTIFS STRATÉGIQUES	AXES STRATEGIQUES DU PRD	AXES STRATEGIQUES DU PNDES	ODD
Axe 1 : promotion de la bonne gouvernance locale et administrative	OS 1.1 : Renforcer les capacités techniques et opérationnelles de la mairie et promouvoir les principes de la bonne gouvernance locale	Axe 1 : promouvoir la bonne gouvernance et la participation citoyenne	Axe 1 : Réformer les institutions et moderniser l'administration	ODD 16 : promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes à tous, aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous
	OS 1.2 : Renforcer la mobilisation des ressources financières			
	OS 1.3 : Développer les infrastructures de l'information et de la communication			
	OS 1.4 : Assurer l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi-évaluation des PCD			
	OS 1.5 : Dynamiser les cadres de concertation			
	OS 1.6 : Promouvoir la paix et la cohésion sociale			
Axe 2 : Développement des secteurs sociaux de base	OS 2.1 : Améliorer la santé des populations		Axe 2 : Développer le capital humain	ODD 3 : Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge
	OS 2.2 : Développer l'éducation et la formation			ODD 4 : assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité, et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au

AXES STRATÉGIQUES	OBJECTIFS STRATÉGIQUES	AXES STRATEGIQUES DU PRD	AXES STRATEGIQUES DU PNDES	ODD
		Axe 2 : Développer le capital humain		long de la vie
	OS 2.3 : Améliorer l'accès à l'eau potable et à l'assainissement			ODD 6 : Garantir l'accès de tous à l'eau et à l'assainissement et assurer une gestion durable des ressources en eau
	OS 2.4 : Renforcer les actions en matière d'emploi, de genre et de protection sociale			ODD 5 : parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles
	OS 2.5 : Améliorer l'accès à l'énergie			ODD 7 : Garantir l'accès de tous à des services énergétiques, fiables, durables et modernes, à un coût abordable
	OS 2.6 : Améliorer l'accès à des logements décents et aux bâtiment publics			ODD 9 : bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation
AXE 3 : DEVELOPPEMENT DES ECONOMIES LOCALES	OS 3.1 : Améliorer les productions agro-sylvo-pastorales et halieutiques		Axe 3 : Dynamiser les secteurs porteurs pour l'économie et les emplois	ODD 1 : Eliminer la pauvreté, sous toutes ses formes et partout dans le monde
	OS 3.2 : Promouvoir les unités industrielles de transformation des produits locaux			ODD 8 : Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous

AXES STRATÉGIQUES	OBJECTIFS STRATÉGIQUES	AXES STRATEGIQUES DU PRD	AXES STRATEGIQUES DU PNDES	ODD
	<p>OS 3.3 : Développer les infrastructures routières et de transport</p> <p>OS 3.4 : Développer les infrastructures marchandes</p> <p>OS 3.5 : Promouvoir les secteurs touristique, culturel, artistique et sportif</p> <p>OS 3.6 : Assurer une gestion durable des ressources naturelles et environnementales</p>	<p>Axe 3 : Développer les secteurs de création de richesse</p>		<p>ODD 9 : bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation</p> <p>ODD 12 : établir des modes de consommation et de production durables</p> <p>ODD 13 : prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions</p> <p>ODD 15 : préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des terres et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité</p>

Source : présent plan

4.7. Le plan d'actions quinquennal 2020-2024 du PCD

Au cours des ateliers de diagnostic participatif, un nombre très élevé d'actions ont été proposées et ont fait l'objet de planification. La planification a été faite en tenant compte des normes nationales en vigueur, des compétences du Conseil municipal et des capacités financières de la commune. Ainsi, les actions qui ont été retenues et planifiées pour les cinq (05) ans du PCD sont consignées dans le tableau ci-dessous.

Tableau 8 : plan d'actions quinquennal 2020-2024 du PCD

Investissements	Unité	Quantité	Coût unitaire (en milliers de FCFA)	Programmation physique					Programmation financière (en milliers de F CFA)					Localisation	Coût total (en milliers de F CFA)	Sources de financement	
				2020	2021	2022	2023	2024	2020	2021	2022	2023	2024			Commune et bénéficiaires	A rechercher : PTF et Etat
Axe stratégique 1 : Promotion de la bonne gouvernance locale et administrative									13 600	56 950	112 700	33 200	44 200		260 650	230 650	30 000
Objectif stratégique 1.1: renforcer les capacités techniques et institutionnelles des services									10 000	15 000	94 000	19 000	16 500	0	154 500	154 500	-
Construire des bâtiments administratifs de la mairie	Bâtiment	1	20 000	-	-	1	-	-	-	-	20 000	-	-	Mairie	20 000	20 000	-
Equiper des bâtiments administratifs de la mairie	Equipement	5	10 000	1	1	1	1	1	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	Marie	50 000	50 000	-
Former les CVD, les conseillers municipaux et le personnel de la mairie sur divers thèmes	Session	10	2 500	-	2	3	3	2	-	5 000	7 500	7 500	5 000	Bérégodougou	25 000	25 000	-
Acquérir du matériel roulant à quatre roues	Véhicule 4x4	1	40 000	-	-	1	-	-	-	-	40 000	-	-	Mairie	40 000	40 000	-
Acquérir du matériel roulant à deux roues	Moto	3	1 500	-	-	1	1	1	-	-	1 500	1 500	1 500	Mairie	4 500	4 500	-
Construire la clôture de la Mairie	Clôture	1	15 000	-	-	1	-	-	-	-	15 000	-	-	Mairie	15 000	15 000	-
Recruter du personnel au profit de la mairie	Agent	PM	PM	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	Mairie	-	-	-
Aménager un espace pour cimetière	Cimetière	1	PM	-	-	1	-	-	-	-	-	-	-	Bérégodougou	-	-	-
Objectif stratégique 1.2: Renforcer la mobilisation des ressources financières									-	20 000	3 500	3 000	1 000		27 500	27 500	-
Réaliser des sessions de sensibilisation sur le civisme fiscal	Session	5	1 000	-	2	1	1	1	-	2 000	1 000	1 000	1 000	Commune	5 000	5 000	-
Acquérir un logiciel pour établir une base de données des contribuables	Logiciel	1	3 500	-	1	-	-	-	-	3 500	-	-	-	Mairie	3 500	3 500	-
Elaborer et mettre à jour le fichier du contribuable	Fichier	1	2 000	-	1	-	1	-	-	2 000	-	2 000	-	Mairie	4 000	4 000	-
Former les conseillers et CVD sur le civisme fiscal	Session	2	2 500	-	1	1	-	-	-	2 500	2 500	-	-	Bérégodougou	5 000	5 000	-
Organiser un forum communal sur le financement du PCD	Forum	1	10 000	-	1	-	-	-	-	10 000	-	-	-	Bérégodougou	10 000	10 000	-
Objectif stratégique 1.3: développer les technologies de l'information et de la communication									100	11 400	400	400	400		12 700	2 700	10 000
Créer une chaîne de radio communale	Radio	1	PM	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	Bérégodougou	PM	PM	
Mettre en place une connexion internet au sein de la mairie	Equipement	1	1 000	-	1	-	-	-	-	1 000	-	-	-	Mairie	1 000	1 000	-
Elaborer un plan de communication	Plan	1	10 000	-	1	-	-	-	-	10 000	-	-	-	Bérégodougou	10 000	-	10 000
Assurer la mise à jour du site WEB de la mairie	Publication	17	100	1	4	4	4	4	100	400	400	400	400	Mairie	1 700	1 700	-

Investissements	Unité	Quantité	Coût unitaire (en milliers de FCFA)	Programmation physique					Programmation financière (en milliers de F CFA)					Localisation	Coût total (en milliers de F CFA)	Sources de financement	
				2020	2021	2022	2023	2024	2020	2021	2022	2023	2024			Commune et bénéficiaires	A rechercher : PTF et Etat
Objectif stratégique 1.4: assurer la mise en œuvre et le suivi-évaluation du PCD									-	2 250	7 000	2 000	19 500		30 750	10 750	20 000
Mettre en place un dispositif de suivi et d'évaluation du plan	Arrêté	1	250	-	1	-	-		-	250	-	-	-	Mairie	250	250	-
Assurer le fonctionnement du dispositif de suivi évaluation du plan	Session	16	500	-	4	4	4	4	-	2 000	2 000	2 000	2 000	Mairie	8 000	8 000	-
Former les conseillers sur l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi du PCD	Session	1	2 500	-	-	-	-	1	-	-	-	-	2 500	Bérégodougou	2 500	2 500	-
Evaluer la mise en œuvre du PCD 2020-2024	Rapport d'évaluation	2	5 000	-	-	1	-	1	-	-	5 000	-	5 000	Bérégodougou	10 000	-	10 000
Elaborer le PCD 2025-2029 de Bérégodougou	PCD	1	10 000	-	-	-	-	1	-	-	-	-	10 000	Bérégodougou	10 000	-	10 000
Objectif stratégique 1.5: dynamiser les cadres de concertation									3 500	5 300	5 300	5 300	5 300		24 700	24 700	-
Assurer la tenue des sessions du cadre de concertation communal (CCCo)	Session	12	600	-	3	3	3	3	-	1 800	1 800	1 800	1 800	Bérégodougou	7 200	7 200	-
Assurer la tenue des sessions du conseil municipal	Session	20	500	4	4	4	4	4	2 000	2 000	2 000	2 000	2 000	Bérégodougou	10 000	10 000	-
Appuyer le fonctionnement des autres cadres de concertation (assemblée générale des CVD, CCeau, journée de redevabilité)	Appui	4	1 500	1	1	1	1	1	1 500	1 500	1 500	1 500	1 500	Bérégodougou	7 500	7 500	-
Objectif stratégique 1.6: Promouvoir la paix et la cohésion sociale									-	3 000	2 500	3 500	1 500		10 500	10 500	-
Appuyer les forces de défense et de sécurité en équipements et en moyens logistiques	Appui	5	500	-	2	1	1	1	-	1 000	500	500	500	Bérégodougou	2 500	2 500	-
Organiser des campagnes de sensibilisation sur la sécurité et la protection civile	Campagne	4	500	-	1	1	1	1	-	500	500	500	500	Bérégodougou	2 000	2 000	-
Dynamiser les comités locaux de sécurité	Appui	4	500	-	1	1	1	1	-	500	500	500	500	Commune	2 000	2 000	-
Former les acteurs locaux sur les droits et devoirs des citoyens	Session	2	1 000	-	-	1	1	-	-	-	1 000	1 000	-	Commune	2 000	2 000	-
Organiser des sessions de sensibilisation sur le civisme et le vivre-ensemble	Session	2	1 000	-	1	-	1	-	-	1 000	-	1 000	-	Commune	2 000	2 000	-
Axe stratégique 2 : développement des secteurs sociaux de base									144 900	560 000	371 700	192 200	124 200	-	1 393 000	89 650	1 303 350
Objectif stratégique 2.1: améliorer la santé des populations									49 900	145 700	160 700	4 700	36 700		397 700	2 000	395 700
Acquérir des kits médicaux au profit des centres de santé	Kit	5	2 000	1	1	1	1	1	2 000	2 000	2 000	2 000	2 000	Bérégodougou	10 000	-	10 000
Acquérir des matériels bio médicaux au profit des centres de santé	Lot	5	2 000	1	1	1	1	1	2 000	2 000	2 000	2 000	2 000	Bérégodougou	10 000	-	10 000

Investissements	Unité	Quantité	Coût unitaire (en milliers de FCFA)	Programmation physique					Programmation financière (en milliers de F CFA)					Localisation	Coût total (en milliers de F CFA)	Sources de financement	
				2020	2021	2022	2023	2024	2020	2021	2022	2023	2024			Commune et bénéficiaires	A rechercher : PTF et Etat
Construire des CSPS	CSPS	1	150 000	-	-	1	-	-	-	-	150 000	-	-	Bérégadougou	150 000	-	150 000
Construire des incinérateurs	Incinérateur	2	3 000	-	-	2	-	-	-	-	6 000	-	-	Bérégadougou	6 000	-	6 000
Construire un laboratoire médical	Laboratoire	1	45 000	1	-	-	-	-	45 000	-	-	-	-	Centre Médical de Bérégadougou	45 000	-	45 000
Equiper le laboratoire médical	Equipement	1	25 000	-	1	-	-	-	-	25 000	-	-	-	Centre Médical de Bérégadougou	25 000	-	25 000
Faire un plaidoyer pour l'ouverture d'une pharmacie à Bérégadougou	Plaidoyer	2	500	-	2	-	-	-	-	1 000	-	-	-	Bérégadougou	1 000	1 000	-
Construire un centre de récupération et d'éducation nutritionnelle (CREN)	CREN	1	32 000	-	-	-	-	1	-	-	-	-	32 000	Bérégadougou	32 000	1 000	31 000
Construire et équiper une maternité	Maternité équipée	1	75 000	-	1	-	-	-	-	75 000	-	-	-	Centre Médical de Bérégadougou	75 000	-	75 000
Acquérir une ambulance	Ambulance	1	40 000	-	1	-	-	-	-	40 000	-	-	-	Bérégadougou	40 000	-	40 000
Appuyer la lutte contre les maladies émergentes (Covid 19, etc.)	Appui	5	400	-	1	1	1	1	-	400	400	400	400		1 600	-	1 600
Appuyer les actions en faveur de la planning familiale	Appui	7	300	3	1	1	1	1	900	300	300	300	300		2 100	-	2 100
Objectif stratégique 2.2: développer l'éducation et la formation									95 000	168 000	170 000	158 500	38 000		629 500	45 400	584 100
Construire et équiper des centres d'éveil et d'éducation préscolaire	CEEP	3	50 000	1	1	-	1	-	50 000	50 000	-	50 000	-	Bérégadougou	150 000	-	150 000
Construire des écoles	Ecole	1	22 500	-	-	1	-	-	-	-	22 500	-	-	Karanka	22 500	4 500	18 000
Normaliser des écoles	Ecole	2	22 500	-	-	1	1	-	-	-	22 500	22 500	-	Ecole Bérégadougou sect. 3 et école PSUT	45 000	2 250	42 750
Construire des salles de classe	Salles de classe	1	8 000	1	-	-	-	-	8 000	-	-	-	-	Malon	8 000	8 000	-
Réhabiliter des salles de classe	Salle de classe	19	3 000	3	10	3	3	-	9 000	30 000	9 000	9 000	-	Ecoles, CEG	57 000	3 750	53 250
Réhabiliter des logements d'enseignant	Logement	7	1 500	-	2	2	3	-	-	3 000	3 000	4 500	-	Séréfédougou, Takalédougou -Kôkô, Bérégadougou et Fabédougou	10 500	7 000	3 500
Octroyer des fournitures scolaires aux écoles	Lot de fournitures	5	8 000	1	1	1	1	1	8 000	8 000	8 000	8 000	8 000	Ecoles	40 000	-	40 000

Investissements	Unité	Quantité	Coût unitaire (en milliers de FCFA)	Programmation physique					Programmation financière (en milliers de F CFA)					Localisation	Coût total (en milliers de F CFA)	Sources de financement	
				2020	2021	2022	2023	2024	2020	2021	2022	2023	2024			Commune et bénéficiaires	A rechercher : PTF et Etat
Mettre en place des cantines scolaires	Mise en place	5	20 000	1	1	1	1	1	20 000	20 000	20 000	20 000	20 000	Ecoles	100 000	-	100 000
Construire des forages institutionnels dans les écoles, les CEG et lycée	Forages	8	7 500	-	4	4	-	-	-	30 000	30 000	-	-	Ecole Bérégadougou sect. 3, CEG de Takalédougou -Kôkô, lycée municipal, CEG de Bérégadougou et CEG de Fabédougou	60 000	3 000	57 000
Construire des latrines institutionnelles	Bloc de 3 latrines	6	5 000	-	3	3	-	-	-	15 000	15 000	-	-	Ecole Bérégadougou sect. 3, école PSUT, CEG de Takalédougou -Kôkô, Karanka, CEG de Bérégadougou et CEG de Fabédougou	30 000	2 500	27 500
Réhabiliter des latrines institutionnelles	Bloc de latrines	7	2 500	-	2	3	1	-	-	5 000	7 500	2 500	-	Ecole communale, Séréfédougou, Takalédougou -Kôkô, Fabédougou, CEBNF	15 000	1 500	13 500
Normaliser des CEG	Salle de classe	7	8 000	-	-	3	4	-	-	-	24 000	32 000	-	CEG Bérégadougou	56 000	2 400	53 600
Doter l'encadrement en moyens roulants	Moto	2	1 500	-	-	1	-	-	-	-	1 500	-	-	CEB	1 500	1 500	-
Dynamiser le centre le centre d'éducation de base non formelle (CEBNF)	Appui	4	1 000	-	1	1	1	1	-	1 000	1 000	1 000	1 000	CEB	4 000	4 000	-
Sécuriser les sites des établissements des différents ordres d'enseignement	Délimitation	PM	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	Commune	-	2 000	- 2 000
Electrifier des salles à travers des panneaux solaires	Panneaux solaire	10	3 000	-	2	2	3	3	-	6 000	6 000	9 000	9 000	Séréfédougou, malon, Karanka	30 000	3 000	27 000

Investissements	Unité	Quantité	Coût unitaire (en milliers de FCFA)	Programmation physique					Programmation financière (en milliers de F CFA)					Localisation	Coût total (en milliers de F CFA)	Sources de financement	
				2020	2021	2022	2023	2024	2020	2021	2022	2023	2024			Commune et bénéficiaires	A rechercher : PTF et Etat
Objectif stratégique 2.3: améliorer l'accès à l'eau potable et à l'assainissement									-	97 500	14 500	16 500	17 000		145 500	19 750	125 750
Réaliser des forages	Forages	2	7 500	-	2	-	-	-	-	15 000	-	-	-	Takalédougou -Kòkò, Fabédougou	15 000	3 000	12 000
Réaliser des PEA	PEA	1	60 000	-	1	-	-	-	-	60 000	-	-	-	Fabédougou	60 000	3 000	57 000
Faire un plaidoyer pour une extension du réseau de l'ONEA	Extension	1	PM	-	-	1	-	-	-	-	-	-	-	Bérégadougou	-	-	-
Construire des latrines familiales	Latrine familiale	500	75	-	100	100	100	200	-	7 500	7 500	7 500	15 000	Tous les villages	37 500	3 750	33 750
Construire des latrines publiques	Bloc de 6 latrines	2	5 000	-	-	1	1		-	-	5 000	5 000	-	Bérégadougou	10 000	5 000	5 000
Construire des bacs à ordures	Bac à ordures	2	2 000	-	-	-	1	1	-	-	-	2 000	2 000	Bérégadougou	4 000	4 000	-
Acquérir des véhicules de collecte des déchets	Moto tricycle	2	2 000	-	-	1	1	-	-	-	2 000	2 000	-	Bérégadougou	4 000	1 000	3 000
Construire des centres de collecte, de traitement et de valorisation des déchets	Centre	1	PM						-	-	-	-	-	Bérégadougou	-	-	-
Réaliser une étude d'évacuation des eaux pluviales	Etude	1	15 000	-	1	-	-	-	-	15 000	-	-	-	Bérégadougou	15 000		15 000
Réaliser des caniveaux	Km	15	PM						-	-	-	-	-	Bérégadougou	-	-	-
Objectif stratégique 2.4: renforcer les actions en matière d'emploi, de genre et de protection sociale									-	7 500	7 500	7 500	27 500		50 000	16 000	34 000
Faciliter l'accès aux micro crédits	Bénéficiaire	100	100	-	25	25	25	25	-	2 500	2 500	2 500	2 500	Echelle communale	10 000	10 000	-
Former des groupements de jeunes et de femmes sur les starts up	Session	4	500	-	1	1	1	1	-	500	500	500	500	Bérégadougou	2 000	2 000	-
Construire des Maisons de la Femme	Maison	1	20 000	-	-	-	-	1	-	-	-	-	20 000	Bérégadougou	20 000	2 000	18 000
Promouvoir et protéger les groupes socio-spécifiques	Appui	4	2 000	-	1	1	1	1	-	2 000	2 000	2 000	2 000	Bérégadougou	8 000	-	8 000
Appuyer en kits d'installation des jeunes et des femmes formés aux métiers	Kit	100	100	-	25	25	25	25	-	2 500	2 500	2 500	2 500	Echelle communale	10 000	2 000	8 000
Objectif stratégique 2.5: améliorer l'accès à l'énergie									-	6 300	19 000	-	-		25 300	6 500	18 800
Faire des plaidoyers pour l'électrification des localités	Plaidoyer	1	200	-	1	-	-	-	-	200	-	-	-	Séréfédougou, Takalédougou -Kòkò, Fabédougou	200	400	- 200
Réaliser une plateforme multifonctionnelle (PTFM)	PTMF	1	10 000	-	-	1	-	-	-	-	10 000	-	-	Village	10 000	1 000	9 000

Investissements	Unité	Quantité	Coût unitaire (en milliers de FCFA)	Programmation physique					Programmation financière (en milliers de F CFA)					Localisation	Coût total (en milliers de F CFA)	Sources de financement	
				2020	2021	2022	2023	2024	2020	2021	2022	2023	2024			Commune et bénéficiaires	A rechercher : PTF et Etat
Acquérir des panneaux solaires pour l'éclairage public	Panneaux solaire	5	3 000	-	2	3	-	-	-	6 000	9 000	-	-	Bérégodougou	15 000	5 000	10 000
Faire un plaidoyer pour une extension du réseau d'électricité	Plaidoyer	1	100	-	1	-	-	-	-	100	-	-	-	Bérégodougou	100	100	-
Objectif stratégique 2.6: améliorer l'accès à des logements décentes									-	135 000	-	5 000	5 000		145 000	-	145 000
Créer de nouvelles zones loties	Lotissement	1	135 000	-	1	-	-	-	-	135 000	-	-	-	Bérégodougou	135 000	-	135 000
Assister des ménages vulnérables dans l'auto-construction	Bénéficiaire	100	100	-	-	-	50	50	-	-	-	5 000	5 000	Echelle communal	10 000	-	10 000
Axe stratégique 3 : développement des économies locales									29 000	188 350	152 600	177 450	72 450	-	619 850	71 510	548 340
Objectif stratégique 3.1: améliorer les productions agro-sylvo-pastorales et halieutiques									8 000	25 600	26 000	56 750	26 750		143 100	16 700	126 400
Réaliser des puits maraichers	Puits maraicher	4	1 500	-	-	2	2	-	-	-	3 000	3 000	-	Séréfédougou, Takalédougou -Kòkò, Fabédougou, Malon	6 000	200	5 800
Aménager des bas-fonds	Ha	20	1 000	-	5	5	5	5	-	5 000	5 000	5 000	5 000	Séréfédougou, Takalédougou -Kòkò, Fabédougou, Malon	20 000	2 000	18 000
Construire un magasin de stockage de SPAI	Magasin	1	10 000	-	-	-	-	1	-	-	-	-	10 000	Bérégodougou	10 000	2 000	8 000
Construire un magasin de stockage d'intrants	Magasin	1	10 000	-	-	-	1	-	-	-	-	10 000	-	Bérégodougou	10 000	2 000	8 000
Faire un plaidoyer pour acquisition de terres avec la SOSUCO	Plaidoyer	1	100	-	1	-	-	-	-	100	-	-	-	Bérégodougou	100	100	-
Former et équiper des OPA en matériels d'élevage et agricoles	Groupement	10	1 000	-	5	5	-	-	-	5 000	5 000	-	-	Echelle communal	10 000	1 000	9 000
Réaliser des forages pastoraux	Forages	4	8 000	1	-	-	2	1	8 000	-	-	16 000	8 000	Séréfédougou, Takalédougou -Kòkò, Fabédougou, Bérégodougou	32 000	3 200	28 800
Réaliser des pistes à bétail	Km	30	250	-	-	-	15	15	-	-	-	3 750	3 750	Territoire communal	7 500	2 000	5 500
Construire des parcs de vaccination	Parcs	1	9 000	-	-	-	1	-	-	-	-	9 000	-	Takalédougou -Kòkò	9 000	1 000	8 000
Former les producteurs en compostage	Session	2	500	-	1	1	-	-	-	500	500	-	-	Echelle communal	1 000	200	800

Investissements	Unité	Quantité	Coût unitaire (en milliers de FCFA)	Programmation physique					Programmation financière (en milliers de F CFA)					Localisation	Coût total (en milliers de F CFA)	Sources de financement	
				2020	2021	2022	2023	2024	2020	2021	2022	2023	2024			Commune et bénéficiaires	A rechercher : PTF et Etat
Réaliser des barrages	Barrages	1	PM						-	-	-	-	-	Bérégodougou	-	-	-
Former et équiper les producteurs avicoles	Bénéficiaire	25	500	-	15	10			-	7 500	5 000	-	-	Echelle communale	12 500	1 000	11 500
Former et équiper les producteurs en matériels d'apiculture	Bénéficiaire	25	500		-	15	10	-	-	-	7 500	5 000	-	Echelle communale	12 500	1 000	11 500
Former et équiper les producteurs en matériels de pisciculture	Bénéficiaire	25	500	-	15	-	10	-	-	7 500	-	5 000	-	Echelle communale	12 500	1 000	11 500
Objectif stratégique 3.2: promouvoir les unités industrielles de transformation des produits locaux									-	5 000	45 000	68 400	5 000		123 400	11 340	112 060
Dynamiser les unités industrielles de transformation à travers l'organisation de foires communales	Foire	4	5 000	-	1	1	1	1	-	5 000	5 000	5 000	5 000	Bérégodougou	20 000	1 000	19 000
Appuyer en équipement les unités industrielles de transformation	Appui	1	10 000	-	-	-	1	-	-	-	-	10 000	-	Echelle communale	10 000	1 000	9 000
Construire une mini laiterie	Laiterie	1	40 000	-	-	1	-	-	-	-	40 000	-	-	Bérégodougou	40 000	4 000	36 000
Construire et équiper un centre de tissage de page Faso Dan Fani	Centre	1	53 400	-	-	-	1	-	-	-	-	53 400	-	Bérégodougou	53 400	5 340	48 060
Objectif stratégique 3.3: développer les infrastructures routières et de transport									-	2 000	2 000	-	-		4 000	1 000	3 000
Aménager des pistes rurales	Km	30	PM	PM	PM	PM	PM	PM	-	-	-	-	-	Territoire communale	-	-	-
Réhabiliter des pistes rurales	Km	30	PM						-	-	-	-	-	Territoire communale	-	-	-
Réaliser des ouvrages de franchissement (ponts, radiers, etc.)	Ponts	8	500	-	4	4	-	-	-	2 000	2 000	-	-	Séréfédougou, Takalédougou -Kôkô, Fabédougou, Bérégodougou, Malon	4 000	1 000	3 000
Réaliser des travaux d'ouverture de route	Travail d'ouverture	PM	PM	PM	PM	PM	PM	PM	-	-	-	-	-	Bérégodougou	-		-
Réaliser des travaux de réhabilitation de route	Travail d'ouverture	PM	PM	PM	PM	PM	PM	PM	-	-	-	-	-	Bérégodougou	-		-
Objectif stratégique 3.4: développer les infrastructures marchandes									-	120 000	52 600	45 600	35 000		253 200	24 320	228 880
Construire un hall central de marché	Hall	1	100 000	-	1	-	-	-	-	100 000	-	-	-	Marché de Bérégodougou	100 000	10 000	90 000
Construire des hangars de marchés	Hangars	8	4 400	-	-	4	4	-	-	-	17 600	17 600	-	Bérégodougou, Fabédougou ;	35 200	3 520	31 680

Investissements	Unité	Quantité	Coût unitaire (en milliers de FCFA)	Programmation physique					Programmation financière (en milliers de F CFA)					Localisation	Coût total (en milliers de F CFA)	Sources de financement	
				2020	2021	2022	2023	2024	2020	2021	2022	2023	2024			Commune et bénéficiaires	A rechercher : PTF et Etat
														Séréfédougou ; Takalédougou -Kôkô			
Construire des boutiques de rue	Boutique de rue	26	2 000	-	10	10	6	-	-	20 000	20 000	12 000	-	Marché de Béréfadougou et secteur 1 de Béréfadougou	52 000	4 200	47 800
Construire un marché à bétail	Marché à bétail	1	25 000	-	-	-	-	1	-	-	-	-	25 000	Béréfadougou	25 000	2 500	22 500
Réhabiliter des aires d'abattage	Aire d'abattage	1	10 000	-	-	-	-	1	-	-	-	-	10 000	Béréfadougou	10 000	1 000	9 000
Aménager des gares routières	Gare	1	15 000	-	-	1	-	-	-	-	15 000	-	-	Béréfadougou	15 000	1 500	13 500
Construire une boucherie	Boucherie	1	16 000	-	-	-	1	-	-	-	-	16 000	-	Béréfadougou	16 000	1 600	14 400
Objectif stratégique 3.5: Promouvoir les secteurs touristique, culturel, artistique et sportif									20 000	31 750	23 000	2 700	2 700		80 150	4 650	75 500
Aménager des terrains de sport	Terrain	5	150	-	5	-	-	-	-	750	-	-	-	Séréfédougou, Takalédougou -Kôkô, Fabédougou, Béréfadougou, Malon	750	600	150
Aménager des sites touristiques	Site	3	2 500	-	2	1	-	-	-	5 000	2 500	-	-	Fabédougou, Béréfadougou	7 500	750	6 750
Réhabiliter des maisons des jeunes et de la culture	Maison de jeunes	1	5 000	-	1	-	-	-	-	5 000	-	-	-	Béréfadougou	5 000	1 000	4 000
Construire et équiper des centres communautaires pour jeunes	Centre	3	20 000	1	1	1	-	-	20 000	20 000	20 000	-	-	Séréfédougou, Takalédougou -Kôkô, Fabédougou	60 000	-	60 000
Appuyer les actions de protection et de valorisation du patrimoine culturel	Appui	4	500	-	1	1	1	1	-	500	500	500	500	Echelle communale	2 000	400	1 600
Contribuer à l'organisation des festivals artistiques	Festival	2	2 000	-	-	-	1	1	-	-	-	2 000	2 000	Béréfadougou	4 000	1 000	3 000
Appuyer les actions de promotion du tourisme	Appui	2	200	-	-	-	1	1	-	-	-	200	200	Béréfadougou	400	400	-
Acquérir des équipements de sport	Acquisition	2	250	-	2	-	-	-	-	500	-	-	-	Béréfadougou	500	500	-
Objectif stratégique 3.6: assurer une gestion durable des ressources naturelles et environnementales									1 000	4 000	4 000	4 000	3 000		16 000	13 500	2 500
Réaliser des reboisements	Reboisement	10ha	500	2	2	2	2	2	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000	Territoire communal	5 000	2 500	2 500
Renforcer les capacités techniques et opérationnelles des pépiniéristes	Session	1	1 000	-	-	1	-	-	-	-	1 000	-	-	Béréfadougou	1 000	1 000	-

Investissements	Unité	Quantité	Coût unitaire (en milliers de FCFA)	Programmation physique					Programmation financière (en milliers de F CFA)					Localisation	Cout total (en milliers de F CFA)	Sources de financement	
				2020	2021	2022	2023	2024	2020	2021	2022	2023	2024			Commune et bénéficiaires	A rechercher : PTF et Etat
Réaliser des sessions de formation en éducation environnementale	Session	2	1 000	-	1	-	1	-	-	1 000	-	1 000	-	Bérégadougou	2 000	2 000	-
Protéger les berges des cours d'eau	Appui	4	2 000	-	1	1	1	1	-	2 000	2 000	2 000	2 000	Echelle communale	8 000	8 000	-
GENERAL									187 500	805 300	637 000	402 850	240 850	-	2 273 500	391 810	1 881 690

Source : présent plan

V. DISPOSITIONS DE MISE EN ŒUVRE ET DE SUIVI- EVALUATION

La bonne mise en œuvre du plan communal de développement nécessite la mise en place de mécanismes de mise en œuvre, de suivi-évaluation et de financement.

5.1. Le mécanisme de mise en œuvre

Le mécanisme de mise en œuvre du présent plan stratégique comprend les instruments et les acteurs.

5.1.1. Les instruments

L'opérationnalisation du PCD de Bérégaougou sera faite à travers l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan annuel d'investissement (PAI) et d'un plan de communication. En effet, pour une mise en œuvre réussie et pour plus de visibilité des projets du PCD, tous les acteurs du développement communal doivent se l'approprier. C'est pourquoi, une stratégie de communication sur le PCD sera élaborée et mise en œuvre. Elle devrait faciliter la mobilisation des ressources auprès de partenaires techniques et financiers.

5.1.2. Les acteurs de mise en œuvre

La mise en œuvre du PCD requiert une synergie d'actions entre les acteurs de développement. Pour garantir une mise en œuvre efficiente des actions, les acteurs doivent mettre en place une bonne organisation.

☛ L'Etat et les services techniques

L'État va assumer ses fonctions régaliennes en créant les conditions favorables aux activités des acteurs au développement. Il veillera à garantir la sécurité et la stabilité sociopolitique sur tout le territoire national ; gage d'une mise en œuvre optimum des projets de développement du PCD. Les services techniques vont appuyer et contrôler techniquement la mise en œuvre des actions et accompagner les communautés à élaborer les microprojets dans leur domaine d'activités respectif.

☛ Le Conseil municipal

Le Conseil municipal est le maître d'ouvrage dans la mise en œuvre du plan et sera chargé de coordonner l'exécution des actions. Le Conseil municipal veillera à la mise en œuvre des actions conformément à la programmation physique et financière du PCD. En outre, il devra accompagner l'organe exécutif dans la promotion du PCD auprès des partenaires.

☛ Les Partenaires techniques et financiers

Les partenaires au développement devront apporter leur concours technique et financier à la mise en œuvre et au suivi-évaluation du plan.

☛ Les populations bénéficiaires

Les populations doivent s'impliquer dans sa mise en œuvre à travers les contributions tant physiques que financières pour la réalisation des microprojets retenus. Elles assurent également le suivi de la mise en œuvre des projets dont elles sont bénéficiaires.

☛ Le secteur privé

Le secteur privé jouera un rôle important dans la production, la transformation, la commercialisation des produits locaux et la création d'emplois. Les acteurs du privé sont les fournisseurs de biens et services ou des entreprises, pouvant passer des contrats de prestation

de services avec la commune, la fourniture des biens et services ou la réalisation de certains projets prévus dans le PCD. Ils participeront aux cadres de concertation, au suivi et à l'évaluation de la mise en œuvre du plan.

☛ **Les autorités coutumières**

Les autorités coutumières restent incontournables dans la résolution des questions locales liées à la gestion des ressources naturelles notamment le foncier et participent à la mobilisation des populations. De même, elles constituent des structures consultatives en matière sociale et culturelle.

☛ **La société civile**

Représentée par les associations, les ONG, les syndicats etc., la société civile a pour rôle de conduire des actions de promotion de la gouvernance locale et de la participation citoyenne. En outre, l'implication de la société civile portera sur la participation à la mise en œuvre, au suivi et à l'évaluation du PCD, au financement, à la formation, à l'appui-conseil des différents acteurs et la cogestion des entreprises (participation au Conseil d'administration ou comité de gestion).

5.2. La stratégie de mobilisation des ressources financières

Le Conseil municipal, avec l'appui du Comité technique se chargera de la mobilisation des ressources financières. Les principales activités de mobilisation de ces ressources sont :

- ☛ l'élaboration des conventions ou protocoles de financement ;
- ☛ l'élaboration de dossiers de projets ;
- ☛ l'évaluation des ressources budgétaires (recettes fiscales, fonds de concours de l'Etat, etc.) de la commune ;
- ☛ l'élaboration d'un répertoire des partenaires financiers potentiels ;
- ☛ l'organisation d'un forum communal sur le financement du PCD ;
- ☛ l'organisation d'une tournée de promotion du PCD ;
- ☛ la création de sociétés à Actions (SARL ou SA) ;
- ☛ la négociation de crédits.

5.3. Le cadre organisationnel

Le Conseil municipal assure la coordination des actions du PCD. Il définit les grandes orientations en matière de développement communal, discute et adopte le Plan communal de développement et contrôle son exécution. A cet effet, des organes seront mis en place. Il s'agit d'un comité de pilotage et un comité technique de suivi et d'évaluation.

5.3.1. Le comité de pilotage

Le comité de pilotage du PCD regroupera des représentants de services techniques, des conseillers municipaux, du secteur privé, de la société civile et des projets et programmes intervenant dans la commune, sous la présidence du Maire. Il aura pour missions (i) de superviser la mise en œuvre globale du plan, à l'aide des outils de suivi et d'évaluation élaborés à cet effet, (ii) de donner les directives nécessaires à la mise en œuvre cohérente du plan, (iii) de veiller au bon déroulement de l'ensemble du processus de suivi et d'évaluation du PCD. Le comité est mis en place par arrêté du Maire qui fixe la composition et le fonctionnement.

5.3.2. Le comité technique de suivi et d'évaluation

Pour l'opérationnalisation du plan, il sera mis en place un comité technique chargé du suivi évaluation du plan. Il aura entre autres tâches de :

- produire les programmes et rapports annuels d'activités à l'attention du comité de pilotage ;
- produire les budgets et les rapports financiers ainsi que les difficultés rencontrées à l'attention du comité de pilotage ;
- définir et de suivre les indicateurs de suivi-évaluation ;
- organiser la collecte et le traitement de données sur l'exécution des activités ;
- entreprendre des activités de recherche de financements et de partenariat ;
- proposer des activités de mobilisation permanente des acteurs dans la mise en œuvre du plan ;
- faire des propositions de correction au comité de pilotage pour l'amélioration des résultats ;
- mettre en œuvre toute tâche qui lui sera confiée par le comité de pilotage.

Le comité technique disposera d'un secrétariat permanent au sein de la mairie. Sa composition et ses modalités de fonctionnement seront définies par arrêté du Maire, après approbation du comité de pilotage.

En outre, le Cadre de concertation communal (CCCo) sera consulté. En effet, le CCCo est une structure consultative regroupant les acteurs de développement présents et/ou intervenant au niveau communal. Il a pour vocation d'être un espace de dialogue entre les acteurs du développement rural décentralisé en vue de la recherche d'une synergie d'actions et d'harmonisation des interventions pour un impact plus grand sur le développement de la commune.

5.4. Le suivi et l'évaluation

5.4.1. Le mécanisme de suivi et d'évaluation

Le mécanisme de suivi et d'évaluation du PCD comprendra deux (2) composantes à savoir une composante technique de suivi et une composante technique d'évaluation. Le Conseil municipal veillera à la mise en place des composantes par arrêté du Maire.

La composante technique de suivi visera à la collecte et à l'analyse des données afin de fournir des éléments d'appréciation sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre des actions, les objectifs atteints, le suivi de l'exécution financière des actions. La composante technique d'évaluation procédera à une évaluation à mi-parcours et à une évaluation finale.

5.4.2. Les outils de suivi et d'évaluation

Le suivi et l'évaluation du PCD sont placés sous la responsabilité du comité de pilotage. A cet effet, il sera développé des outils tels le cadre logique (annexe 1), le cadre de mesure de performance, les plans annuels d'investissement (PAI), les fiches de suivi périodique, les

rapports d'évaluation. En phase avec ces outils, des rapports de mise en œuvre des activités seront produits.

5.5. Le plan de financement

Le coût global de la mise en œuvre du PCD 2020-2024 de Bérégaougou s'élève à 2,27 milliards de francs CFA, soit un coût annuel moyen de 454,7 millions de francs CFA. Le PCD sera financé à hauteur de 17,23% du coût total par les ressources propres. Il se dégage donc un besoin de financement énorme de 1,88 milliards de francs CFA, soit 82,77% du coût total du plan.

Tableau 9 : schéma de financement

Axe	Programmation financière (X 1000 F CFA)					Coût total (X 1000 F CFA)	%	Sources de financement	
	2020	2021	2022	2023	2024			Commune et bénéficiaires	A rechercher : PTF et Etat
Axe 1	13 600	56 950	112 700	33 200	44 200	260 650	11,46	230 650	30 000
Axe 2	144 900	560 000	371 700	192 200	124 200	1 393 000	61,27	89 650	1 303 350
Axe 3	29 000	188 350	152 600	177 450	72 450	619 850	27,26	71 510	548 340
Total	187 500	805 300	637 000	402 850	240 850	2 273 500	100,00	391 810	1 881 690
%	8,25	35,42	28,02	17,72	10,59			17,23	82,77

Source : Présent plan

5.6. Les hypothèses et l'analyse des risques

Les hypothèses désignent les conditions nécessaires à l'atteinte des résultats escomptés. Elles incluent des conditions pour que les résultats se réalisent comme prévus.

Un risque est un événement non désirable, plus ou moins prévisible, dont les conséquences sont susceptibles de porter préjudice au déroulement de l'activité d'une organisation ou d'une initiative, à l'atteinte de ses résultats et à sa pérennité. Ce qui caractérise un risque, c'est à la fois, l'incertitude et la menace.

Les principaux risques qui pourraient entraver la mise en œuvre du PCD sont de six ordres : (i) le risque lié aux troubles sociopolitiques, (ii) le risque lié à la faible adhésion des acteurs, (iii) le risque d'une faible mobilisation des ressources financières, (iv) le risque lié aux aléas climatiques.

5.6.1. Le risque lié aux troubles sociopolitiques

La stabilité sociopolitique est gage d'un développement économique et social d'une commune. Lorsque cette stabilité fait défaut et laisse libre court aux troubles sociopolitiques, cet état de fait décourage l'investissement. C'est pourquoi, des efforts doivent être déployés au quotidien afin de garantir la stabilité pour un développement harmonieux et durable du territoire aussi bien communal que régional. En effet, la promotion d'un environnement politique apaisé, au-delà des clivages politiques, et l'instauration d'un bon cadre de dialogue et de mécanisme de communication efficace s'avèrent nécessaires.

5.6.2. Le risque lié à la faible adhésion des acteurs

En tant que document d'orientation du développement communal à moyen terme, le PCD devra rencontrer l'adhésion de tous les acteurs qui participent au processus de développement de la commune. Certes l'approche de son élaboration a été participative, mais les chances de réussite de sa mise en œuvre des différentes actions tiennent à la capacité et à la volonté de l'ensemble des acteurs à agir de manière concertée et avec plus de synergie, à tous les niveaux.

Pour ce faire, il doit être prévu la mise en place d'un dispositif organisationnel approprié axé sur l'approche participative et inclusive de tous les acteurs, le recours au partenariat.

5.6.3. Le risque lié à la faible mobilisation des ressources financières

La mise en œuvre du PCD prévoit la mobilisation **de deux milliards deux-cent soixante-treize millions cinq cent mille (2 273 500 000) F CFA** pour les cinq (5) ans. Cela implique un effort substantiel au niveau des autorités communales, dans un contexte où le niveau de mobilisation des recettes fiscales et budgétaires ordinaires de la commune ne permet pas de réaliser de grands investissements. En outre, l'incivisme fiscal constitue un frein au recouvrement efficace des recettes dans la commune dominée par le secteur informel. Ces difficultés de mobilisation des ressources pourraient entraver la réalisation des actions prévues par le PCD.

Pour faire face à ces risques, quatre sources de financement devront être explorées : l'utilisation efficiente des ressources transférées par l'Etat, la mobilisation optimale des ressources propres de la commune, la contribution des structures privées dans le cadre du partenariat public-privé et l'appui des Partenaires techniques et financiers.

5.6.4. Le risque lié aux changements climatiques

Le changement climatique qui se manifeste à l'échelle mondiale par le réchauffement de la terre et les variabilités climatiques constitue une réalité vécue par les populations à la base. La commune de Bérégadougou n'échappe pas à ce phénomène. En effet, du fait de la forte dépendance des productions agro-sylvo-pastorales et halieutiques aux précipitations, une non maîtrise des aléas connexes entraînera sans doute une déstabilisation des activités de production et du même coup, une baisse des rendements et des revenus.

Pour atténuer les impacts des aléas climatiques, il revient aux autorités communales de mettre en œuvre les orientations du programme national d'adaptation aux changements climatiques et les plans de riposte aux catastrophes naturelles au profit des populations. Cela implique de prendre en compte la mobilisation du financement et de renforcer l'adhésion des acteurs à la base aux innovations et aux nouveaux modes de production dans les secteurs les plus vulnérables aux aléas climatiques notamment l'agriculture, l'élevage et le commerce.

CONCLUSION

L'analyse diagnostique des secteurs socioéconomiques de la commune de Bérégadougou a mis en lumière une commune à grandes potentialités agro-sylvo-pastorales et halieutiques. Le développement est alors possible avec la prise en compte de ces atouts mais aussi, des obstacles majeurs qui minent son développement.

Fort de ces constats, le Conseil municipal bénéficiant de l'appui des partenaires au développement, s'est doté de cet outil de planification à moyen terme. Ainsi, le PCD 2020-2024 de Bérégadougou ambitionne améliorer les conditions de vie de ses populations à travers trois (3) axes stratégiques, dix-huit (18) objectifs stratégiques et cent-dix-neuf (119) projets d'investissement. Le coût global de sa mise en œuvre s'élève à **deux milliards deux-cent soixante-treize millions cinq cent mille (2 273 500 000) F CFA.**

Le premier axe stratégique, qui porte sur la promotion de la bonne gouvernance locale et administrative est évalué à deux cent soixante millions six cent cinquante mille (260 650 000) F CFA, soit 11,46% du coût total du plan. Le deuxième axe stratégique portant sur le développement des secteurs sociaux de base a un coût de mise en œuvre d'un milliard trois-cent-quatre-vingt-treize millions (1 393 000 000) F CFA, soit 61,27% du coût global du PCD. Enfin, le troisième axe qui porte sur le développement des économies locales est évalué à six cent dix-neuf millions huit cent cinquante mille (619 850 000) F CFA, soit 27,26% du coût global du plan.

La contribution de la commune et des bénéficiaires est estimée à trois cent quatre-vingt-onze millions huit-cent-dix mille (391 810 000) F CFA, soit 17,23% contre un milliard huit cent quatre-vingt-un millions six cent quatre-vingt-dix mille (1 881 690 000) F CFA, soit 82,77% à mobiliser auprès des partenaires techniques et financiers. C'est pourquoi le Conseil municipal et l'ensemble de la population de Bérégadougou doivent s'investir afin de gagner le pari de la mobilisation des ressources intérieures et extérieures nécessaires à la mise en œuvre de leur PCD. La réussite de sa mise en œuvre dépendra du dynamisme du Conseil municipal, des CVD et l'implication réelle des populations locales et des partenaires techniques et financiers.

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

1. Commune de Bérégaougou, (2020), “rapport diagnostic pour l’élaboration du plan communal de développement de Bérégaougou”.
2. Commune de Bérégaougou, (2013), “Plan communal de développement de Bérégaougou 2014-2018”.
3. DREP-CAS, (2016), “Étude diagnostique de la région des Cascades”.
4. Conseil Régional des Cascades, (2018), “Plan régional de développement des Cascades 2018-2022”.
5. INSD (2009), “projections démographiques sous nationales de 2007 à 2020”.
6. INSD (2017), “projections démographiques des communes de 2007 à 2020”.
7. INSD, (2008). “Résultats définitifs : Recensement Général de la Population et de l’Habitation de 2006”.
8. INSD, (2018), “ Annuaire statistique 2018 de la région des Cascades”.
9. MEF, (2013), “Guide méthodologique de planification locale, comment élaborer et mettre en œuvre un plan communal de développement (PCD)”.
10. DGDT, (2019), “Manuel supplétif aux guides méthodologiques de planification locale”.
11. Burkina Faso (2016), “Plan national de développement économique et social (PNDES) 2016-2020.
12. MINEFID (2017), Profil ODD du Burkina.
13. Burkina Faso (2017), “Schéma national d’aménagement et de développement durable du territoire (SNADDT 2040)”.
14. DREP-CAS (2020), “Rapport des consultations régionales pour la formulation du référentiel national de développement 2021-2024”.

Annexe 1 : cadre logique

Intitulé du référentiel	Plan communal de développement 2020-2024 de Bérégaougou					
Impacts escomptés du PCD	Les impacts escomptés du PCD sont (i) l'amélioration de la qualité de la prestation de l'administration communale à travers la promotion d'une bonne gouvernance locale et administrative (ii) l'amélioration du bien-être des populations à travers le développement des secteurs sociaux de base, et (iii) l'émergence d'une économie inclusive et durable et basée sur le développement des économies locales.					
AXE 1 : PROMOTION DE LA BONNE GOUVERNANCE LOCALE ET ADMINISTRATIVE						
Objectif stratégique 1.1 : Renforcer les capacités techniques et opérationnelles de la mairie et promouvoir les principes de la bonne gouvernance locale						
Effet attendu 1.1.1: la gestion des ressources humaines, matérielles et financières est améliorée						
Code	Indicateurs d'effet	Valeurs de référence (2019)	Cibles 2024	Source de vérification	Responsables	Hypothèses / Risques
IE 1.1.1.1	Taux de satisfaction des agents sur la gestion de leur carrière	ND	90%	Rapport d'enquête	OSC/Mairie	Instabilité du réseau informatique
IE 1.1.1.2	Taux d'exécution du budget	90%	100%	Rapport d'activités	Mairie	Instabilité du réseau informatique
IE 1.1.1.3	Taux de couverture des besoins en matériel	75%	100%	Rapport d'activités	Mairie	Insuffisances des ressources financières
Effet attendu 1.1.2 : les principes de la bonne gouvernance locale sont promus						
IE 1.1.2.1	Proportion des femmes élues dans le conseil municipal	5%	30%			
IE 1.1.2.2	Niveau de satisfaction des citoyens sur les prestations de la mairie	ND	80%	Rapport d'enquête	OSC/Mairie	
Objectif stratégique 1.2 : Renforcer la mobilisation des ressources financières						
Effet attendu 1.2.1: Les ressources financières sont accrues						
IE 1.2.1.1	Taux d'accroissement des recettes totales	22%	40%	Rapport d'activités	TR/DRI	
Objectif stratégique 1.3 : Développer les infrastructures de l'information et de la communication						
Effet attendu 1.3.1 : les infrastructures de l'information et de la communication sont développées et modernisées						
IE 1.3.1.1	Taux d'équipements en plateformes technologiques	ND		Rapport concerné	Mairie	
IE 1.3.1.2	Taux de couverture radiophonique	ND		Rapport concerné	MCRP	
Objectif stratégique 1.4 : Assurer l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi-évaluation des PCD						

Effet attendu 1.4.1: les instances de suivi et de l'évaluation des politiques de développement sont fonctionnelles						
IE 1.4.1.1	Taux de fonctionnalité des instances de suivi de suivi-évaluation	0%	100%	Rapport d'activités	Mairie	
IE 1.4.1.2	Disponible des rapports de suivi et d'évaluation du PCD	0%	100%	Rapport d'activités	Mairie	
Objectif stratégique 1.5 : Dynamiser les cadres de concertation						
Effet attendu 1.5.1: les cadres de concertation sont tous fonctionnels						
IE 1.5.1.1	Taux de fonctionnalité des cadres de concertation	50%	100%	Rapport d'activités	Mairie	
Objectif stratégique 1.6 : Promouvoir la paix et la cohésion sociale						
Effet attendu 1.6.1: le civisme, la sécurité et droits humains sont promus						
IE 1.6.1.1	Fréquence des cas d'attaque terroriste ou à main armée	ND	0%	Rapport concerné	CP	
IE 1.6.1.2	Nombre de cas de violation des droits humains enregistrés par les services des droits humains	ND	0	Rapport concerné	DRDHPC	
IE 1.6.1.3	Nombre d'actes de manifestations violents en milieu scolaire	ND	0	Rapport concerné	CEB	
Effet attendu 1.6.2: la gestion foncière est améliorée						
IE 1.6.2.1	Taux de réduction de conflits liés à la gestion du foncier	ND	100%	Rapport d'activités	Mairie	
AXE 2 : DEVELOPPEMENT DES SECTEURS SOCIAUX DE BASE						
Objectif stratégique 2.1 : Améliorer la santé des populations						
Effet attendu 2.1.1 : L'accès aux services de santé s'est amélioré						
IE 2.1.1.1	Taux d'accouchement assistés par du personnel qualifié			Annuaire statistique	DRS	
IE 2.1.1.2	Taux de létalité liée au paludisme grave chez les enfants de moins de 5 ans			Annuaire statistique	DRS	
IE 2.1.1.3	Rayon moyen d'action théorique			Annuaire statistique	DRS	
Objectif stratégique 2.2 : Développer l'éducation et la formation						
Effet attendu 2.2.1 : L'éducation et la formation professionnelle sont développés						
IE 2.2.1.1	TBS au préscolaire			Annuaire statistique	DREPPNF	Insuffisances des ressources, Non adhésion des acteurs, Instabilité socio-politique
IE 2.2.1.2	TBS au primaire			Annuaire statistique	DREPPNF	
IE 2.2.1.3	TBS au post-primaire			Annuaire statistique	DREPS	
IE 2.2.1.4	TBS au secondaire			Annuaire statistique	DREPS	

Objectif stratégique 2.3 : Améliorer l'accès à l'eau potable et à l'assainissement						
Effet attendu 2.3.1 : Effet attendu 1.3.1 : L'accès à l'eau et à l'assainissement s'est amélioré						
IE 2.3.1.1	Taux d'accès à l'eau potable en milieu rural	79,8%		Rapport de performance	DREA	
IE 2.3.1.2	Taux d'accès à l'assainissement en milieu rural	ND		Rapport de performance	DREA	Pesanteurs socio-culturelles, Non adhésion des acteurs
Objectif stratégique 2.4 : Renforcer les actions en matière d'emploi, de genre et de protection sociale						
Effet attendu 2.4.1 : La culture entrepreneuriale est développée chez les jeunes						
IE 2.4.1.1	Taux de chômage	ND		Rapport d'enquête	DREP	
Effet attendu 2.4.2 : le genre et la protection sociale sont promus						
IE 2.4.2.1	Nombre d'enfants en situation de rue	ND		Rapport d'activités	DRFSNFAH	
IE 2.4.2.2	Nombre de cas de conflits familiaux enregistrés	ND		Rapport d'activités	DRFSNFAH	
Objectif stratégique 2.5 : Améliorer l'accès à l'énergie						
Effet attendu 2.5.1 : l'accès aux services énergétiques de qualité est garanti						
IE 2.5.1.1	Taux d'électrification	ND		Rapport concerné	SONABEL	
Objectif stratégique 2.6 : Améliorer l'accès à des logements décents et aux bâtiments publics						
Effet attendu 2.6.1 : l'accès à des logements décents et aux bâtiments publics s'est amélioré						
IE 2.6.1.1	Proportion des populations urbaines vivant en zone non lotie	ND		Rapport d'enquête	OSC	
IE 2.6.1.2	Nombre de ménages assistés dans l'auto-construction	0		Rapport d'activités	Mairie	Insuffisance ou absence des ressources
AXE 3 : DEVELOPPEMENT DES ECONOMIES LOCALES						
Objectif stratégique 3.1 : Améliorer les productions agro-sylvo-pastorales et halieutiques						
Effet attendu 3.1.1 : les productions agro-sylvo-pastorales et halieutiques sont accrues						
IE 3.1.1.1	Taux d'accroissement des productions	6%	15%	Rapport concerné	DRAAH/DRR AH	Insuffisance ou absence des ressources
Effet attendu 3.1.2 : la sécurité alimentaire est renforcée						
IE 3.1.1.2	Taux de couverture des besoins céréaliers	ND	+100%	Rapport concerné	DRAAH	
Objectif stratégique 3.2 : Promouvoir les unités de transformation des produits locaux						

Effet attendu 3.2.1 : les unités de transformation des produits locaux sont promues						
IE 3.2.1.1	Taux d'accroissement des unités économiques	ND		Rapport concerné	DREP/DRCIA	
Objectif stratégique 3.3 : Développer les infrastructures routières et de transport						
Effet attendu 3.3.1 : l'accessibilité des zones rurales est améliorée						
IE 3.3.1.1	Proportion de pistes rurales aménagées	ND		Rapport d'activités	DRI/Mairie	Insuffisance ou absence des ressources
Effet attendu 3.3.2 : la mobilité urbaine est améliorée						
IE 3.3.2.1	Proportion de linéaire de voiries primaires aménagées	ND		Rapport d'activités	DRI/Mairie	Insuffisance ou absence des ressources
Objectif stratégique 3.4 : Développer les infrastructures marchandes						
Effet attendu 3.4.1 : les infrastructures marchandes sont développées						
IE 3.4.1.1	Proportion de localités ayant un marché fonctionnel	20%	100%	Rapport d'enquête	OSC/Mairie	Insuffisance ou absence des ressources
Objectif stratégique 3.5 : Promouvoir les secteurs touristique, culturel, artistique et sportif						
Effet attendu 3.5.1 : la fréquentation des infrastructures culturelles, sportives, touristiques et de loisirs est accrue						
IE 3.5.1.1	Taux de fréquentation des infrastructures fonctionnelles	ND		Rapport d'activités	Mairie	
IE 3.5.1.2	Nombre de touristes enregistrés dans les sites	ND		Rapport d'activités	DRCAT	
Objectif stratégique 3.6 : Assurer une gestion durable des ressources naturelles et environnementales						
Effet attendu 3.6.1 : les ressources naturelles et environnementales sont durablement gérées						
IE 3.6.1.1	Pourcentage des retenus d'eau de surface avec protection des berges	ND		Rapport de performance	AEC	Insuffisance ou absence des ressources
IE 3.6.1.2	Proportion d'établissements primaires et secondaires où l'éducation environnementale est enseignée	ND		Rapport d'activités	DREPPNF/DR EPS	

Source : présent plan